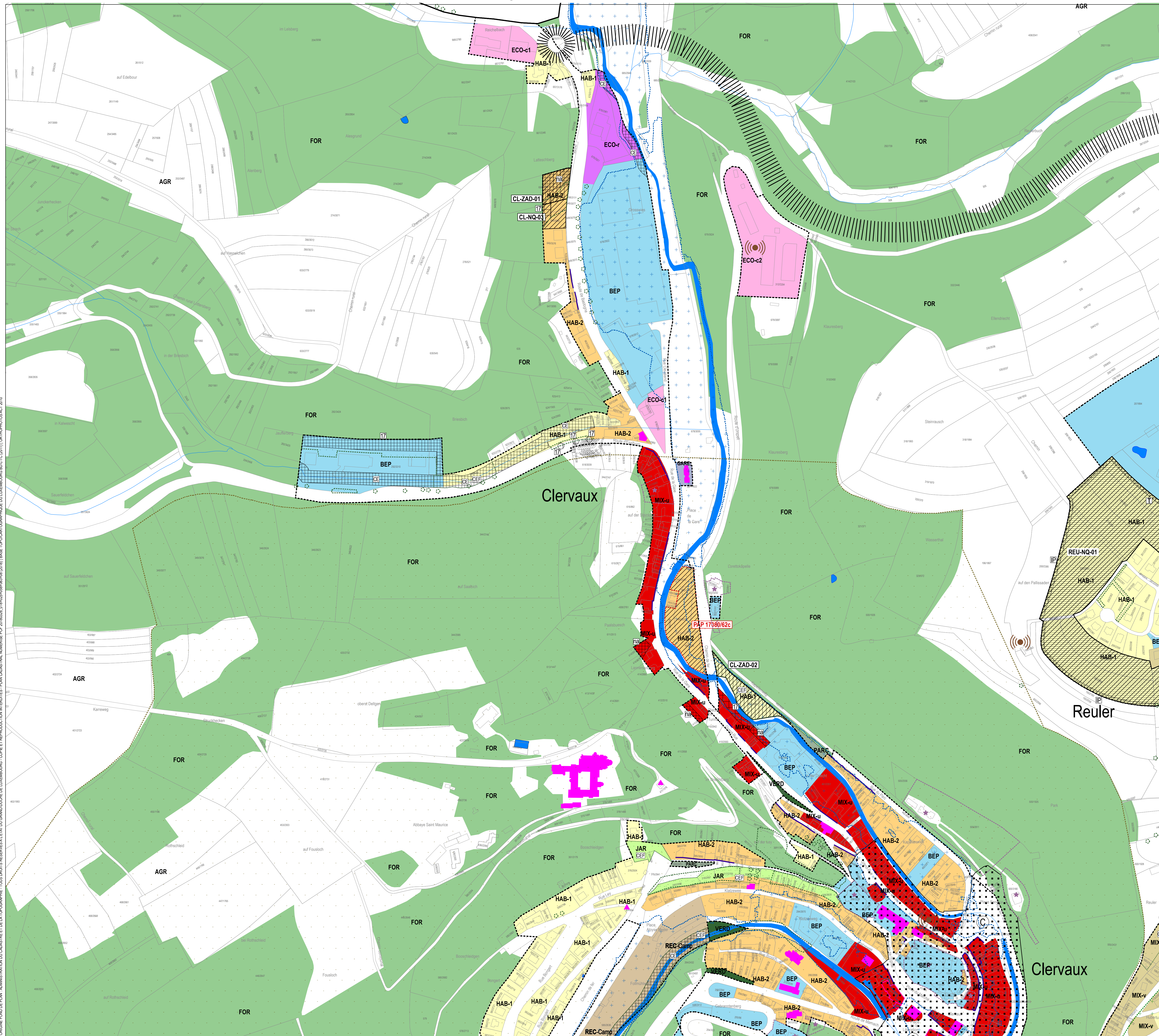


Wincrange



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
Zones d'habitation	zone de sport et de loisir - Camping
HAB-1 zone d'habitation 1	HAB-10 zone de sport et de loisir - Golf
HAB-2 zone d'habitation 2	HAB-11 zone de sport et de loisir - Jeunesse
Zones mixtes	HAB-12 zone de sport et de loisir - Jeux
MIX-1 zone mixte urbaine	HAB-13 zone de sport et de loisir - Sport
MIX-2 zone mixte villageoise	HAB-14 zone de sport et de loisir - Vacances
MIX-3 zone mixte rurale	HAB-15 zone de sport et de loisir - Robbesscheier
Zone de bâtiments et équipements publics	Zone de jardins familiaux
BEP zone de bâtiments et équipements publics	JAR zone de jardins familiaux
Zones d'activités	Zone verte
ECO-1 zone d'activités économiques communale type 1	AGR zone agricole
ECO-2 zone d'activités économiques communale type 2	FOR zone forestière
ECO-3 zone d'activités économiques régionale	PARC zone de parc public
Zones commerciales	Zones spéciales
COM zone commerciale	SSP zone spéciale-SSPA
SSP zone spéciale-SSPA	SSYP zone spéciale-SSYP
SSYP zone spéciale-SSYP	GRS zone de gares ferroviaires et routières
GRS zone de gares ferroviaires et routières	

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone d'aménagement différé

Zone d'urbanisation prioritaire

Zones de servitude "urbanisation"

- zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
- zone de servitude "urbanisation" - Tampon
- zone de servitude "urbanisation" - non acifkand
- zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
- zone de servitude "urbanisation" - Act. 17

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

- couloir pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- construction à conserver
- petit patrimoine à conserver
- alignement d'une construction existante à préserver
- gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
- station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

- Plan d'aménagement particulier d'implantation
- Plan d'aménagement particulier d'implantation

Étapes

- Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"
- Mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier	Zonage			
	COS	max.	CUS	max. (mm)
CL-ZAD-01 HAB-2	COS	0,2	CUS	0,4
	CSS	0,3	DL	20
CL-ZAD-02 HAB-1	COS	0,2	CUS	0,4
	CSS	0,3	DL	15
CL-ZAD-03 HAB-2	COS	0,6	CUS	0,7
	CSS	0,7	DL	30
CL-PAP-17080162C HAB-2	COS	0,45	CUS	0,85
	CSS	0,7	DL	82

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 028-058-086 DU 2018)

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- TOPONYME
- N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

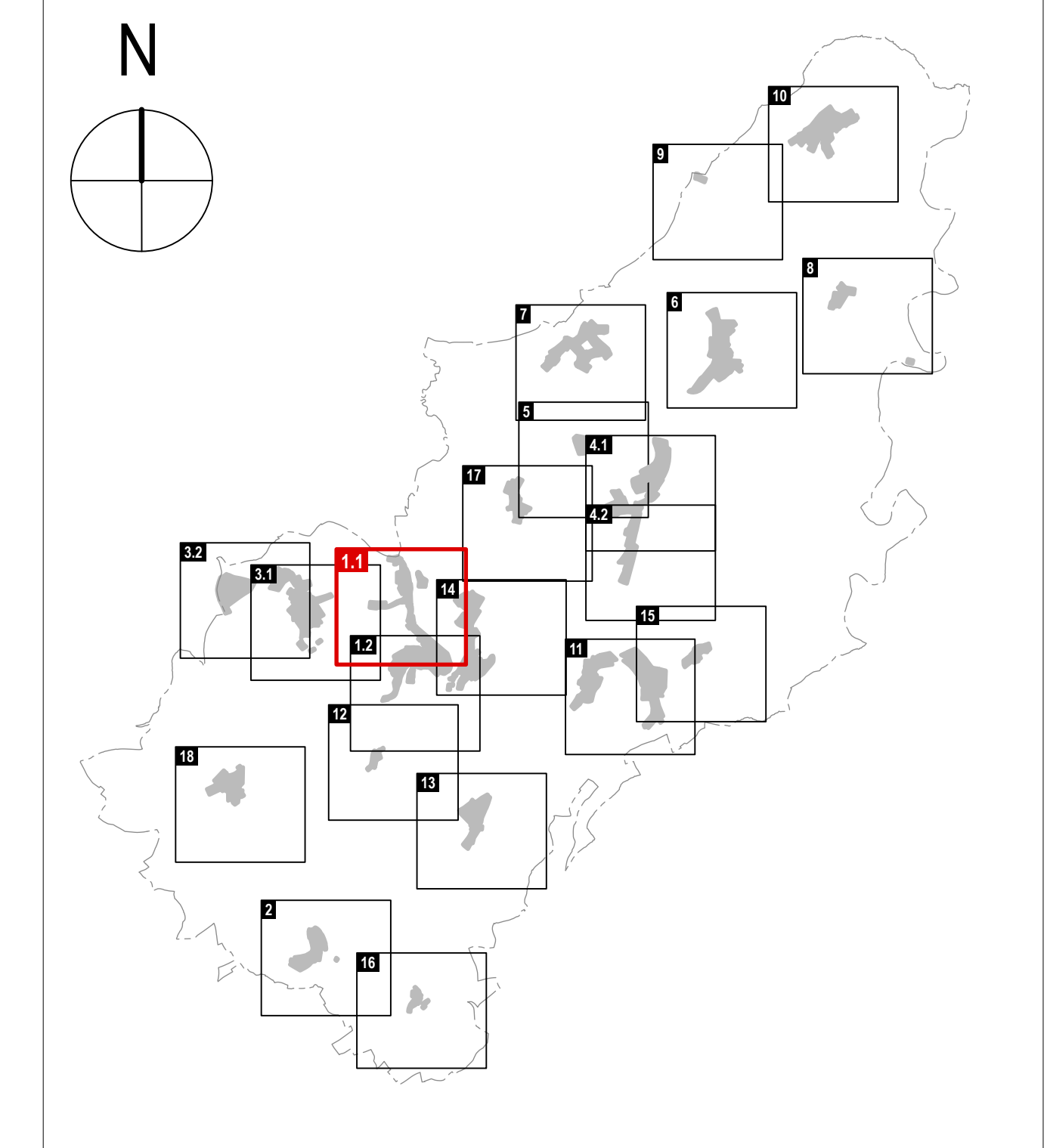
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS) / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRISES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRETEES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNEE PEUT ETRE ADAPTEE A LA REALITE FONCIERE.

LES NUMEROS DE PARCELLE SUR LA PRESENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ETE REPRISES A PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITE, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNES EST A CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MAITRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

MAITRES D'OEUVRE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner

SCHLOSS CLERF 9701 CLERVAUX LUXEMBOURG
 TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 800

198, BD GRANDE OUCHESE CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
 TELEPHONE 263 881 - TELECOPIE 263 881 50
 PLANGRUEBEL STRASSE 4 1874 OCKANGE ALLEMAGNE
 TELEPHONE 0221 925 888-0 TELECOPIE 0221 925 888-07

Zimplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
 83, PARC DACTYTTES CAPELLEN 8338 CAPELLEN LUXEMBOURG
 TELEPHONE 26 45 28 26

CONSEIL COMMUNAL

DATE: / /

COMMISSION D'AMENAGEMENT

DATE: / /

MINISTRE DE L'INTERIEUR

DATE: / /

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

DATE: / /

MODIFICATIONS

lettre	date	nom	descriptions des modifications
a	18.11.21	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
b	21.04.21	ESA	ADAPTATION DES MODIFICATIONS ZONE SPECIALE-SSYP
c	21.04.21	ESA	ADAPTATION AUX PLANS DIRECTEURS REGIONAUX PRIMAIRE
d	19.08.19	LG	MODIFICATIONS RELIQUES RECOMMANDEES ET AISIS DE LA CA REF. 162/162/162 PAP DE 1948/02 DU 28.03.19 ET DU 16/02/2018 REF. 89.449 DU 14.02.19

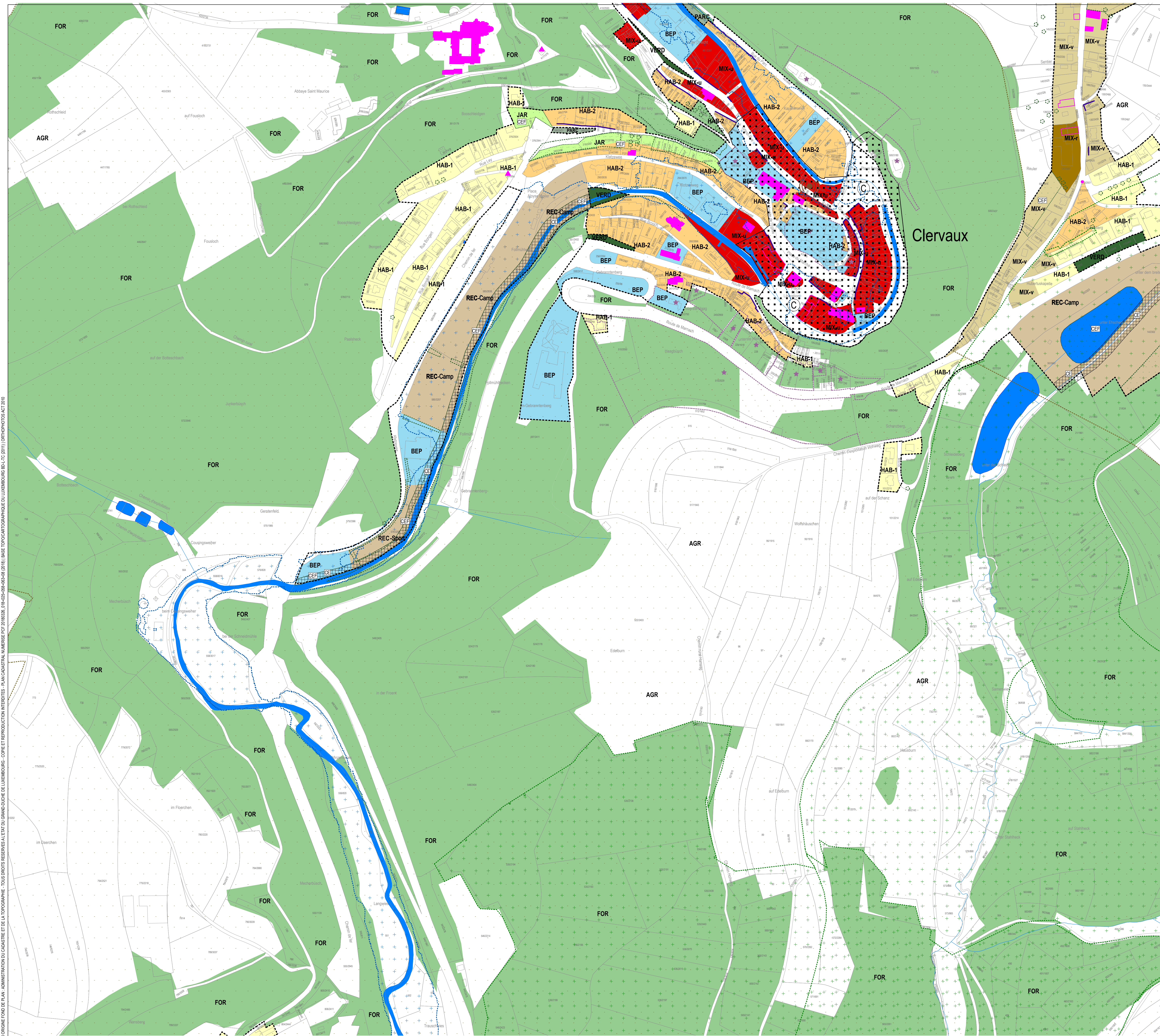
PHASE PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

OBJET: MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19 LOCALITE DE CLERVAUX - PARTIE NORD

DESS.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
CONTR.	PH / ESA	30.11.2020	2043	M - 02 - 01 - 01	d

VERSION COORDONNEE
 ECHELLE: 1 : 2 500
 FORMAT: 117,0 / 70,3 CM

© CRÉDITEUR FONDS DE PLAN: ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE - TOUS DROITS RÉSERVÉS À L'ÉGARD DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. COPIE ET RÉPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMERISE PCF 028-058-086 (2018) BASE TOPOGRAPHIQUE D'ALLENBERGER (B) (L) (C) (D) (E) (F) (G) (H) (I) (J) (K) (L) (M) (N) (O) (P) (Q) (R) (S) (T) (U) (V) (W) (X) (Y) (Z) (AA) (AB) (AC) (AD) (AE) (AF) (AG) (AH) (AI) (AJ) (AK) (AL) (AM) (AN) (AO) (AP) (AQ) (AR) (AS) (AT) (AU) (AV) (AW) (AX) (AY) (AZ) (BA) (BB) (BC) (BD) (BE) (BF) (BG) (BH) (BI) (BJ) (BK) (BL) (BM) (BN) (BO) (BP) (BQ) (BR) (BS) (BT) (BU) (BV) (BW) (BX) (BY) (BZ) (CA) (CB) (CC) (CD) (CE) (CF) (CG) (CH) (CI) (CJ) (CK) (CL) (CM) (CN) (CO) (CP) (CQ) (CR) (CS) (CT) (CU) (CV) (CW) (CX) (CY) (CZ) (DA) (DB) (DC) (DD) (DE) (DF) (DG) (DH) (DI) (DJ) (DK) (DL) (DM) (DN) (DO) (DP) (DQ) (DR) (DS) (DT) (DU) (DV) (DW) (DX) (DY) (DZ) (EA) (EB) (EC) (ED) (EE) (EF) (EG) (EH) (EI) (EJ) (EK) (EL) (EM) (EN) (EO) (EP) (EQ) (ER) (ES) (ET) (EU) (EV) (EW) (EX) (EY) (EZ) (FA) (FB) (FC) (FD) (FE) (FF) (FG) (FH) (FI) (FJ) (FK) (FL) (FM) (FN) (FO) (FP) (FQ) (FR) (FS) (FT) (FU) (FV) (FW) (FX) (FY) (FZ) (GA) (GB) (GC) (GD) (GE) (GF) (GG) (GH) (GI) (GJ) (GK) (GL) (GM) (GN) (GO) (GP) (GQ) (GR) (GS) (GT) (GU) (GV) (GW) (GX) (GY) (GZ) (HA) (HB) (HC) (HD) (HE) (HF) (HG) (HH) (HI) (HJ) (HK) (HL) (HM) (HN) (HO) (HP) (HQ) (HR) (HS) (HT) (HU) (HV) (HW) (HX) (HY) (HZ) (IA) (IB) (IC) (ID) (IE) (IF) (IG) (IH) (II) (IJ) (IK) (IL) (IM) (IN) (IO) (IP) (IQ) (IR) (IS) (IT) (IU) (IV) (IW) (IX) (IY) (IZ) (JA) (JB) (JC) (JD) (JE) (JF) (JG) (JH) (JI) (JJ) (JK) (JL) (JM) (JN) (JO) (JP) (JQ) (JR) (JS) (JT) (JU) (JV) (JW) (JX) (JY) (JZ) (KA) (KB) (KC) (KD) (KE) (KF) (KG) (KH) (KI) (KJ) (KK) (KL) (KM) (KN) (KO) (KP) (KQ) (KR) (KS) (KT) (KU) (KV) (KW) (KX) (KY) (KZ) (LA) (LB) (LC) (LD) (LE) (LF) (LG) (LH) (LI) (LJ) (LK) (LL) (LM) (LN) (LO) (LP) (LQ) (LR) (LS) (LT) (LU) (LV) (LW) (LX) (LY) (LZ) (MA) (MB) (MC) (MD) (ME) (MF) (MG) (MH) (MI) (MJ) (MK) (ML) (MN) (MO) (MP) (MQ) (MR) (MS) (MT) (MU) (MV) (MW) (MX) (MY) (MZ) (NA) (NB) (NC) (ND) (NE) (NF) (NG) (NH) (NI) (NJ) (NK) (NL) (NM) (NO) (NP) (NQ) (NR) (NS) (NT) (NU) (NV) (NW) (NX) (NY) (NZ) (OA) (OB) (OC) (OD) (OE) (OF) (OG) (OH) (OI) (OJ) (OK) (OL) (OM) (ON) (OO) (OP) (OQ) (OR) (OS) (OT) (OU) (OV) (OW) (OX) (OY) (OZ) (PA) (PB) (PC) (PD) (PE) (PF) (PG) (PH) (PI) (PJ) (PK) (PL) (PM) (PN) (PO) (PP) (PQ) (PR) (PS) (PT) (PU) (PV) (PW) (PX) (PY) (PZ) (QA) (QB) (QC) (QD) (QE) (QF) (QG) (QH) (QI) (QJ) (QK) (QL) (QM) (QN) (QO) (QP) (QQ) (QR) (QS) (QT) (QU) (QV) (QW) (QX) (QY) (QZ) (RA) (RB) (RC) (RD) (RE) (RF) (RG) (RH) (RI) (RJ) (RK) (RL) (RM) (RN) (RO) (RP) (RQ) (RR) (RS) (RT) (RU) (RV) (RW) (RX) (RY) (RZ) (SA) (SB) (SC) (SD) (SE) (SF) (SG) (SH) (SI) (SJ) (SK) (SL) (SM) (SN) (SO) (SP) (SQ) (SR) (SS) (ST) (SU) (SV) (SW) (SX) (SY) (SZ) (TA) (TB) (TC) (TD) (TE) (TF) (TG) (TH) (TI) (TJ) (TK) (TL) (TM) (TN) (TO) (TP) (TQ) (TR) (TS) (TT) (TU) (TV) (TW) (TX) (TY) (TZ) (UA) (UB) (UC) (UD) (UE) (UF) (UG) (UH) (UI) (UJ) (UK) (UL) (UM) (UN) (UO) (UP) (UQ) (UR) (US) (UT) (UU) (UV) (UW) (UX) (UY) (UZ) (VA) (VB) (VC) (VD) (VE) (VF) (VG) (VH) (VI) (VJ) (VK) (VL) (VM) (VN) (VO) (VP) (VQ) (VR) (VS) (VT) (VU) (VV) (VW) (VX) (VY) (VZ) (WA) (WB) (WC) (WD) (WE) (WF) (WG) (WH) (WI) (WJ) (WK) (WL) (WM) (WN) (WO) (WP) (WQ) (WR) (WS) (WT) (WU) (WV) (WW) (WX) (WY) (WZ) (XA) (XB) (XC) (XD) (XE) (XF) (XG) (XH) (XI) (XJ) (XK) (XL) (XM) (XN) (XO) (XP) (XQ) (XR) (XS) (XT) (XU) (XV) (XW) (XX) (XY) (XZ) (YA) (YB) (YC) (YD) (YE) (YF) (YG) (YH) (YI) (YJ) (YK) (YL) (YM) (YN) (YO) (YP) (YQ) (YR) (YS) (YT) (YU) (YV) (YW) (YX) (YZ) (ZA) (ZB) (ZC) (ZD) (ZE) (ZF) (ZG) (ZH) (ZI) (ZJ) (ZK) (ZL) (ZM) (ZN) (ZO) (ZP) (ZQ) (ZR) (ZS) (ZT) (ZU) (ZV) (ZW) (ZX) (ZY) (ZZ)



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- HAB-1 zone d'habitation 1
- HAB-2 zone d'habitation 2
- Zones mixtes
 - MIX-U zone mixte urbaine
 - MIX-V zone mixte villageoise
 - MIX-R zone mixte rurale
- BEP Zone de bâtiments et équipements publics
- Zones d'activités
 - ECO-C zone d'activités économiques communale type 1
 - ECO-D zone d'activités économiques communale type 2
 - ECO-R zone d'activités économiques régionale
 - COM Zone commerciale
 - ASSA zone spéciale-ASSA
 - SYNP zone spéciale-SYNP
 - RSR Zone de gares ferroviaires et routières
- Zones de sport et de loisir
 - CS-C zone de sport et de loisir - Camping
 - CS-G zone de sport et de loisir - Golf
 - CS-J zone de sport et de loisir - Jeunesse
 - CS-L zone de sport et de loisir - Jeux
 - CS-S zone de sport et de loisir - Sport
 - CS-V zone de sport et de loisir - Vacances
 - CS-R zone de sport et de loisirs - Robberschier
- Zone verte
 - AGR zone agricole
 - FOR zone forestière
 - PARK zone de parc public
 - VERD zone de verdure
- Zone de jardins familiaux (JAR)
- Délimitation de la zone verte (dotted line)

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone d'aménagement différé

Zone d'urbanisation prioritaire

Zones de servitude "urbanisation"

- Intégration paysagère
- Tampon
- non acidifiant
- Cours d'eau
- Art. 17

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

couloir pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- construction à conserver
- petit patrimoine à conserver
- alignement d'une construction existante à préserver
- galbret d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
- station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Plan d'aménagement particulier d'édifice approuvé

N° du plan d'aménagement particulier d'édifice approuvé

Biotoques

Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"

Mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier	Zonage	
	max.	min.
COS	max.	min.
CUS	max.	min.
DL	max.	min.

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 028-058-086 DU 2018)

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- TOPONYME
- N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

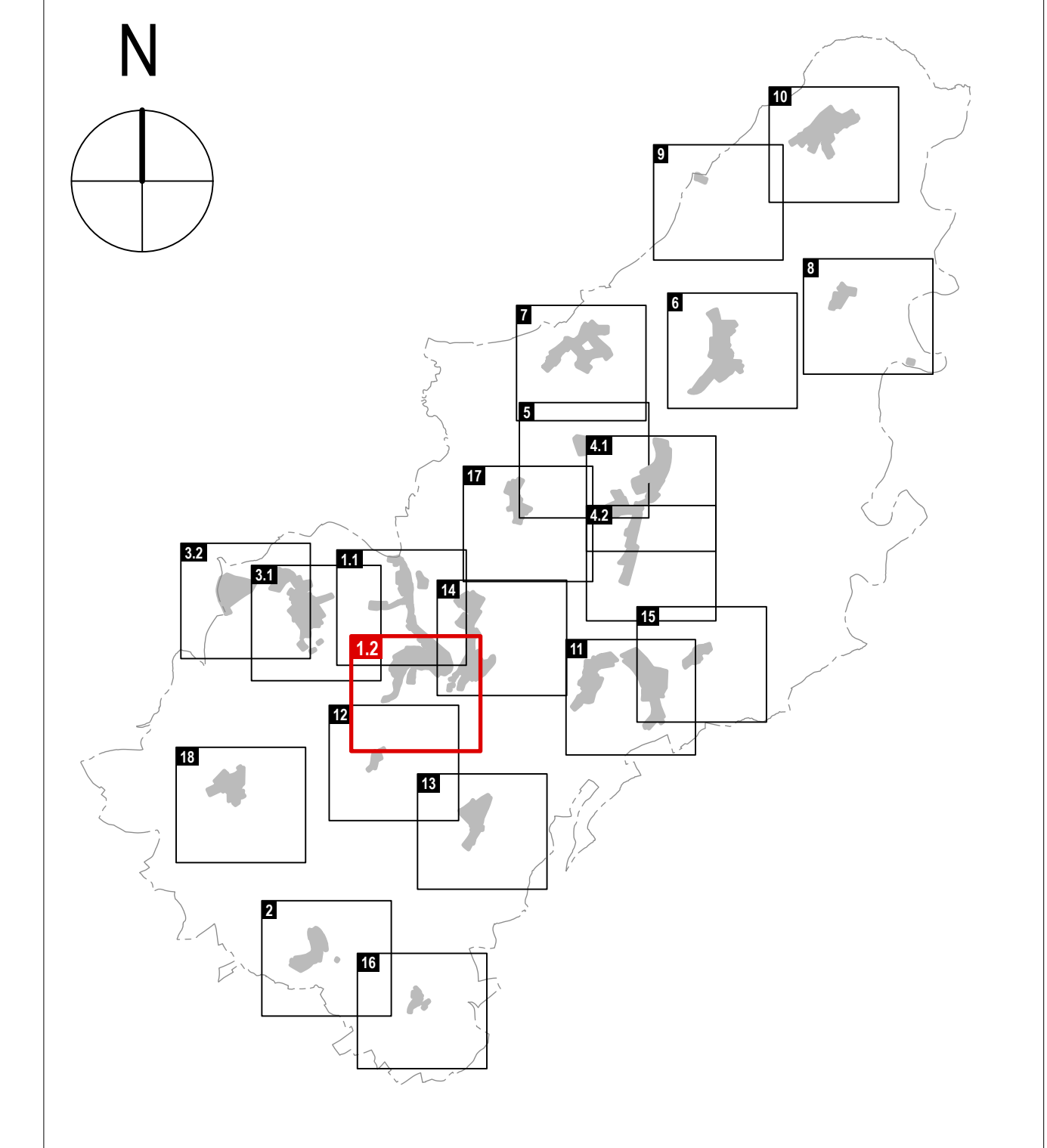
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRISES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE LA LIAISON DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE P.N. ET LES LIMITES CADASTRALES ARRETEES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNEE PEUT ETRE ADAPTEE A LA REALITE FONCIERE.

LES NUMEROS DE PARCELLE SUR LA PRESENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ETE REPRISES A PARTIR DU P.N. EN CAS D'ILLISIBILITE, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDs CONCERNES EST A CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MATRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

MATRES D'OEUVRE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner

SCHLOSS CLERF 9701 CLERVAUX LUXEMBOURG
TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 800

198, BD GRANDE OUCHESSE CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
TELEPHONE 263 881 - TELECOPIE 263 884 50
FLANDRISCH STRASSE 4 4893 OULOUSE ALEMANNIE
TELEPHONE 0221 625 886-8 TELECOPIE 0221 625 888-82

Zimplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
83, PARC D'ACTIVITES CAPELLEN 1338 CAPELLEN LUXEMBOURG
TELEPHONE 24 45 28 56

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

d	18.12.21	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
c	03.03.21	ESA	ADAPTATIONS POUR MEILLEURE INTEGREATION DES SPECIFICITES DU SITE
b	21.04.21	ESA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS REGIONAUX PRIMAIRE
a	19.06.19	LG	MODIFICATIONS SELON RECOMMANDATIONS ET AVIS DE LA CA REP. 1025/1026 PAF GE. 1904020 DU 29.03.19 ET DU MESUR. REF. 85.6459 DU 14.02.19

INDICE

PHASE PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

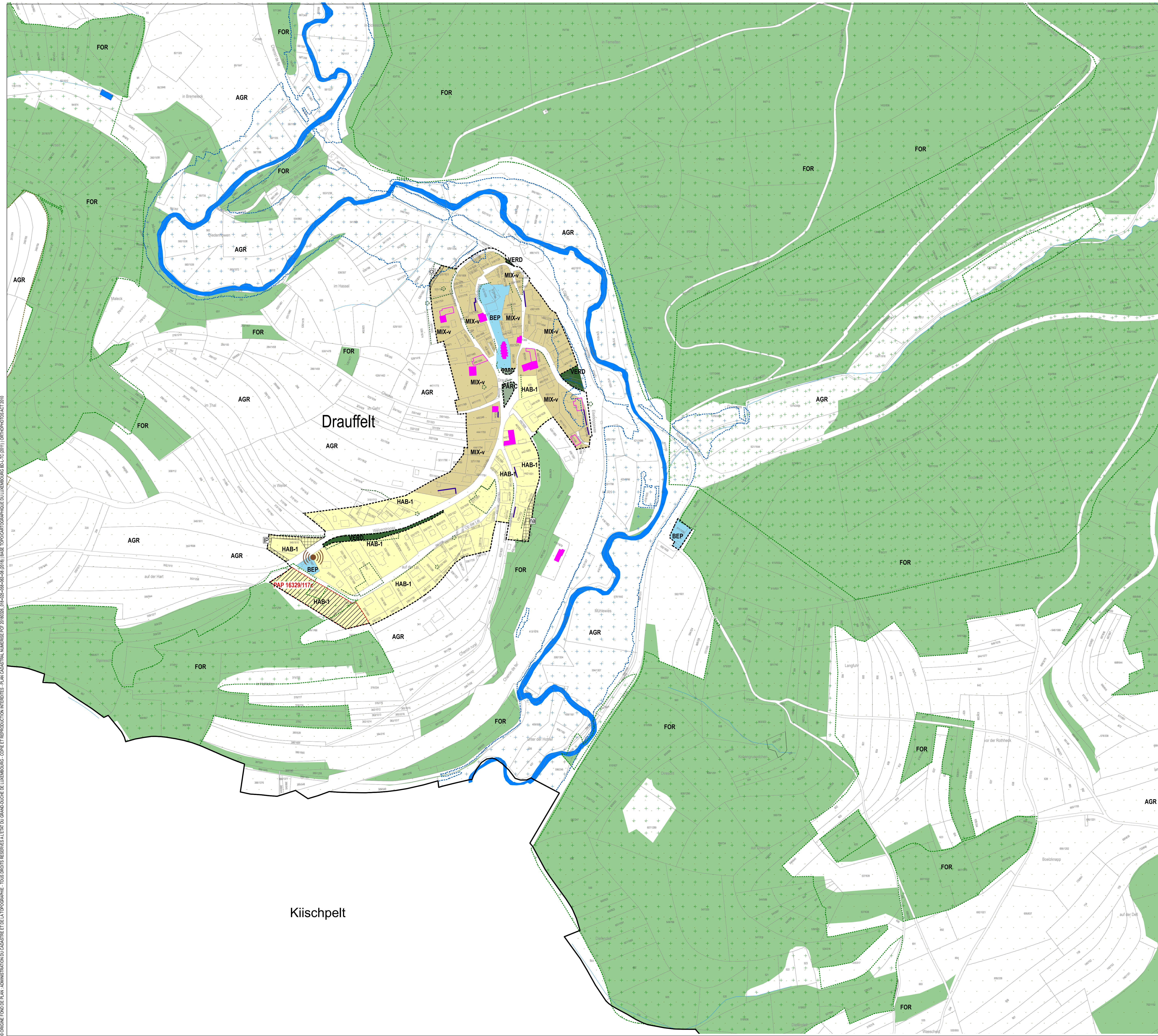
OBJET: MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19 LOCALITE DE CLERVAUX - PARTIE SUD

VERSION COORDONNEE

DESS.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
CONTR.	PH/ESA	30.11.2020	2043	M - 02 - 01 - 02	d
RESP.					FORMAT 117.0/170.3 CM

© GROSHE FOND DE PLAN, ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE. TOUTS DROITS RESERVES AU DOME D'OUVRAGE DE LUXEMBOURG. COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 028-058-086 DU 2018) BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG (BD-TOPO) (ORTHOPHOTOS) 2018.

© GERNE FOND DE PLAN, ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE, TOUS DROITS RÉSERVÉS À L'ÉVÉNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. COPIE ET RÉPRODUCTION INTERDITES. PLAN CADASTRAL NUMÉRISÉ (PCF 028+058+066 DU 2018). BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG (BLT 2011) (ORTHOPHOTOS ACT 2019).



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
Zones d'habitation	zone de sport et de loisir - Camping
HAB-1 zone d'habitation 1	zone de sport et de loisir - Golf
HAB-2 zone d'habitation 2	zone de sport et de loisir - Jeunesse
Zones mixtes	zone de sport et de loisir - Jeux
MIX-u zone mixte urbaine	zone de sport et de loisir - Sport
MIX-v zone mixte villageoise	zone de sport et de loisir - Vacances
MIX-r zone mixte rurale	zone de sport et de loisirs - Robbescheier
Zones de bâtiments et équipements publics	Zone de jardins familiaux
BEF Zone de bâtiments et équipements publics	JAF Zone de jardins familiaux
Zones d'activités	Zone verte
COH-1 zone d'activités économiques communale type 1	AGR zone agricole
COH-2 zone d'activités économiques communale type 2	FOR zone forestière
COH-3 zone d'activités économiques régionale	PARC zone de parc public
Zones commerciales	VERD zone de verdure
COM zone commerciale	
Zones spéciales	
ASSA zone spéciale ASSA	
SYNP zone spéciale SYNP	
GAIE Zone de gares ferroviaires et routières	

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone d'aménagement différé

Zone d'urbanisation prioritaire

Zones de servitude "urbanisation"

- zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
- zone de servitude "urbanisation" - Tampon
- zone de servitude "urbanisation" - non adiffand
- zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
- zone de servitude "urbanisation" - Art. 17

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

couloir pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- construction à conserver
- petit patrimoine à conserver
- alignement d'une construction existante à préserver
- gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
- station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Plan d'aménagement particulier dument approuvé

N° du plan d'aménagement particulier dument approuvé

Détails

Mesures en rapport avec les "continues écologiques"

Mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier		Zonage		max.	
COS	max.	CUS	max.	DL	max.
COH	0,3	CUS	0,75		
CSS	0,7	DL		14	

DRA PAP 16329/1112		HAB-1	
COS	0,3	CUS	0,75
CSS	0,7	DL	

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 028+058+066 DU 2018)

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- TOPONYME
- N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

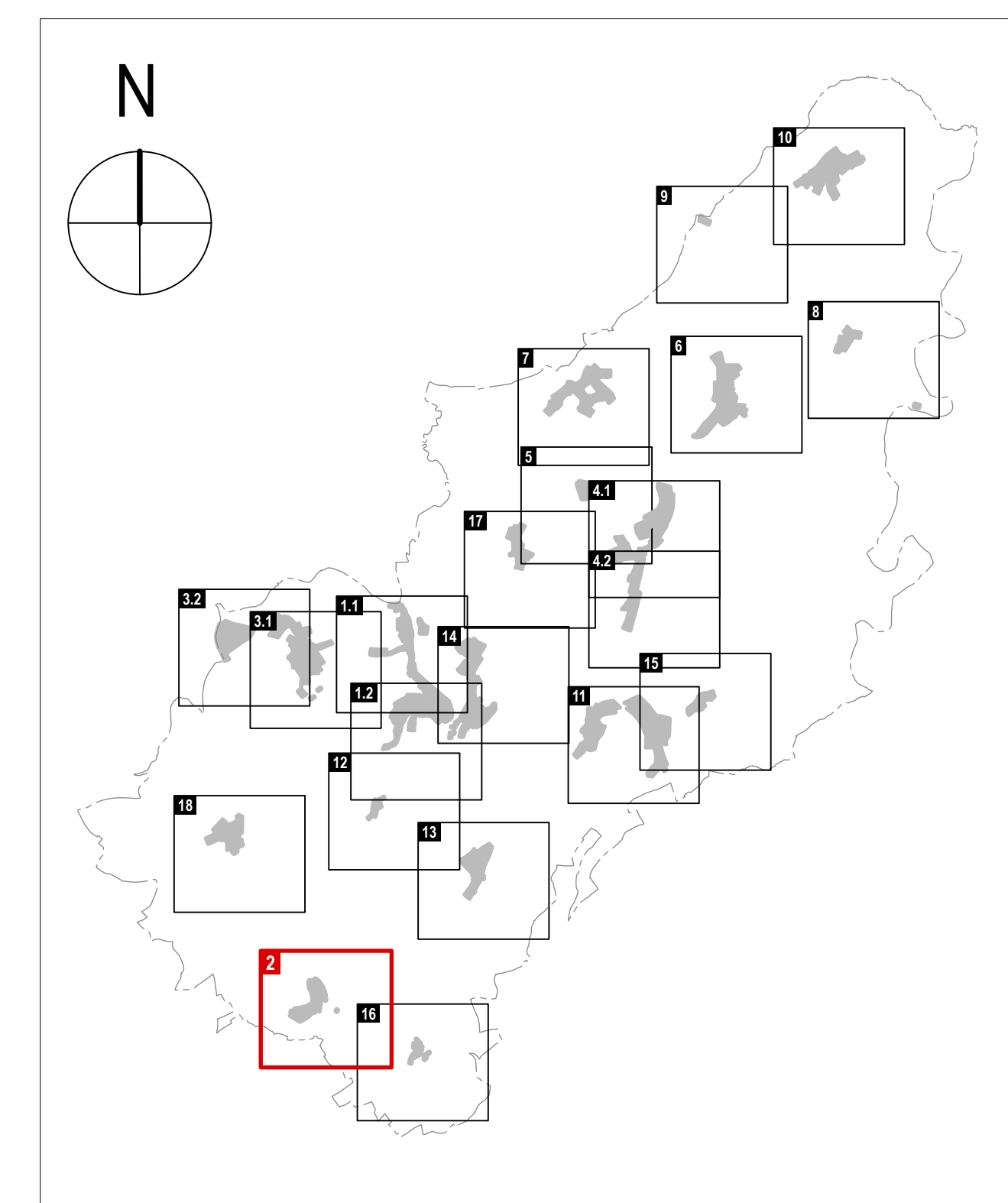
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- ROVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRISES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE LA REALITE FONDIERE.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PGN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXÉE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE À LA RÉALITÉ FONDIERE.

LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÊTRE REPRISES À PARTIR DU PGN. EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNÉS EST À CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MATRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

MATRES D'OEUVRE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner

SCHLOSS CLERF 9701 CLERVAUX - LUXEMBOURG
 TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 900

168, 60 GRANDE-OUVRESSE CHARLOTTE 1311 LUXEMBOURG
 TELEPHONE 303 800 - 1 TELECOPIE 303 800 - 50
 FLANDRISCH STRASSE 4 4081 COLOGNE ALLEMAGNE
 TELEPHONE 0221 925 886-0 TELECOPIE 0221 925 886-50

Zimplan s.à.r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
 63, PARC D'ACTIVITES CAPELLEN 8008 CAPELLEN LUXEMBOURG
 TELEPHONE 26 40 38 54

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

#	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
1	18.11.21	EA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
2	21.04.21	EA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
3	19.08.19	LG	MODIFICATIONS SECON RÉCLAMATIONS ET AVIS DE LA CA REF. 6203/2019 PMP/SE. 19/08/2019 ET DU RECORD REF. 85.489 DU 14.02.19

PHASE: PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

ECHELLE: 1 : 2 500

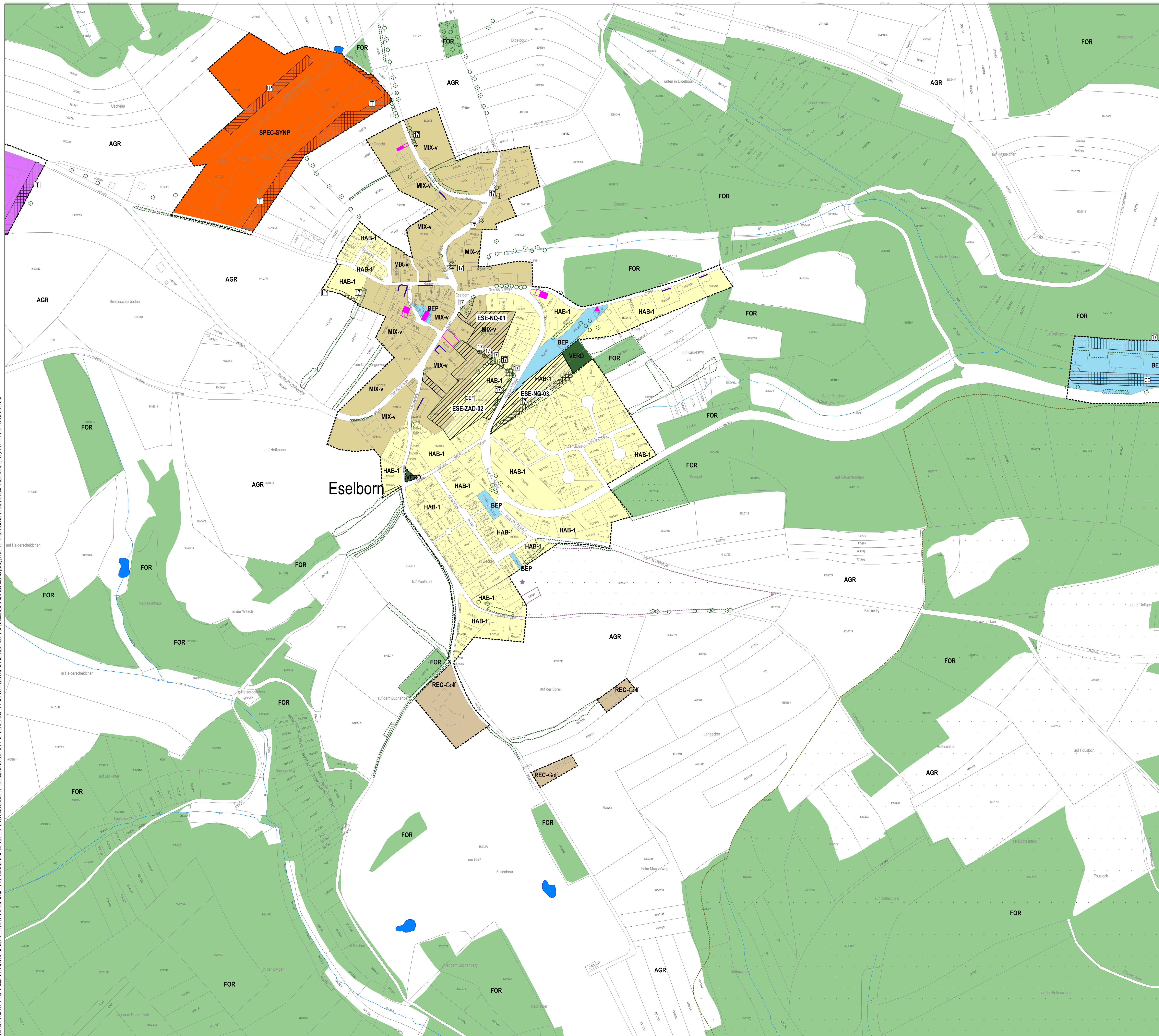
OBJET: MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19

LOCALITE DE DRAUFFELT

DESS.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDEXE
CONTR.	FH ESA	30.11.2020	2043	M - 0 2 - 0 2	d
RESP.					

FORMAT: 117,0 x 170,0 CM

© GÉNÉRAL FOND DE PLAN, ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE - TOUS DROITS RÉSERVÉS À L'ÉVÉNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET RÉPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMÉRISÉ (PCF 028+008+008 DU 2018) (BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG B.L.C. 2011) (ORTHOPHOTOS 2014)



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
Zones d'habitation	zone de sport et de loisir - Camping
HAB-1 zone d'habitation 1	HAB-2 zone de sport et de loisir - Golf
HAB-2 zone d'habitation 2	HAB-3 zone de sport et de loisir - Jeunesse
Zones mixtes	HAB-4 zone de sport et de loisir - Jeux
MIX-u zone mixte urbaine	HAB-5 zone de sport et de loisir - Sport
MIX-v zone mixte villageoise	HAB-6 zone de sport et de loisir - Vacances
MIX-r zone mixte rurale	HAB-7 zone de sport et de loisir - Robbesscheier
Zone de bâtiments et équipements publics	Zone de jardins familiaux
Zones d'activités	Zone verte
COA-1 zone d'activités économiques communale type 1	AGR zone agricole
COA-2 zone d'activités économiques communale type 2	FOR zone forestière
COA-3 zone d'activités économiques régionale	PARC zone de parc public
Zone commerciale	VERD zone de verdure
COM zone commerciale-ASSA	
COM zone spéciale-SYNP	
Zone de gares ferroviaires et routières	
GARE zone de gares ferroviaires et routières	

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone d'aménagement différé

Zone d'urbanisation prioritaire

Zones de servitude "urbanisation"

- zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
- zone de servitude "urbanisation" - Tampon
- zone de servitude "urbanisation" - non acidifiant
- zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
- zone de servitude "urbanisation" - Art. 17

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

couloir pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- construction à conserver
- petit patrimoine à conserver
- alignement d'une construction existante à préserver
- gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
- station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Plan d'aménagement particulier d'urbanisme approuvé

N° du plan d'aménagement particulier d'urbanisme approuvé

Biotopes

Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"

Mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier		Zonage	
COS	CUS	max.	(m ²)
0,3	0,5	0,4	0,5
0,55	DL	DL	15

ESE-ZAD-02		ESE-NQ-03	
COS	CUS	max.	(m ²)
0,2	0,4	0,4	0,5
0,3	DL	DL	15

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 028+008+008 DU 2018)

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- TOPONYME
- N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

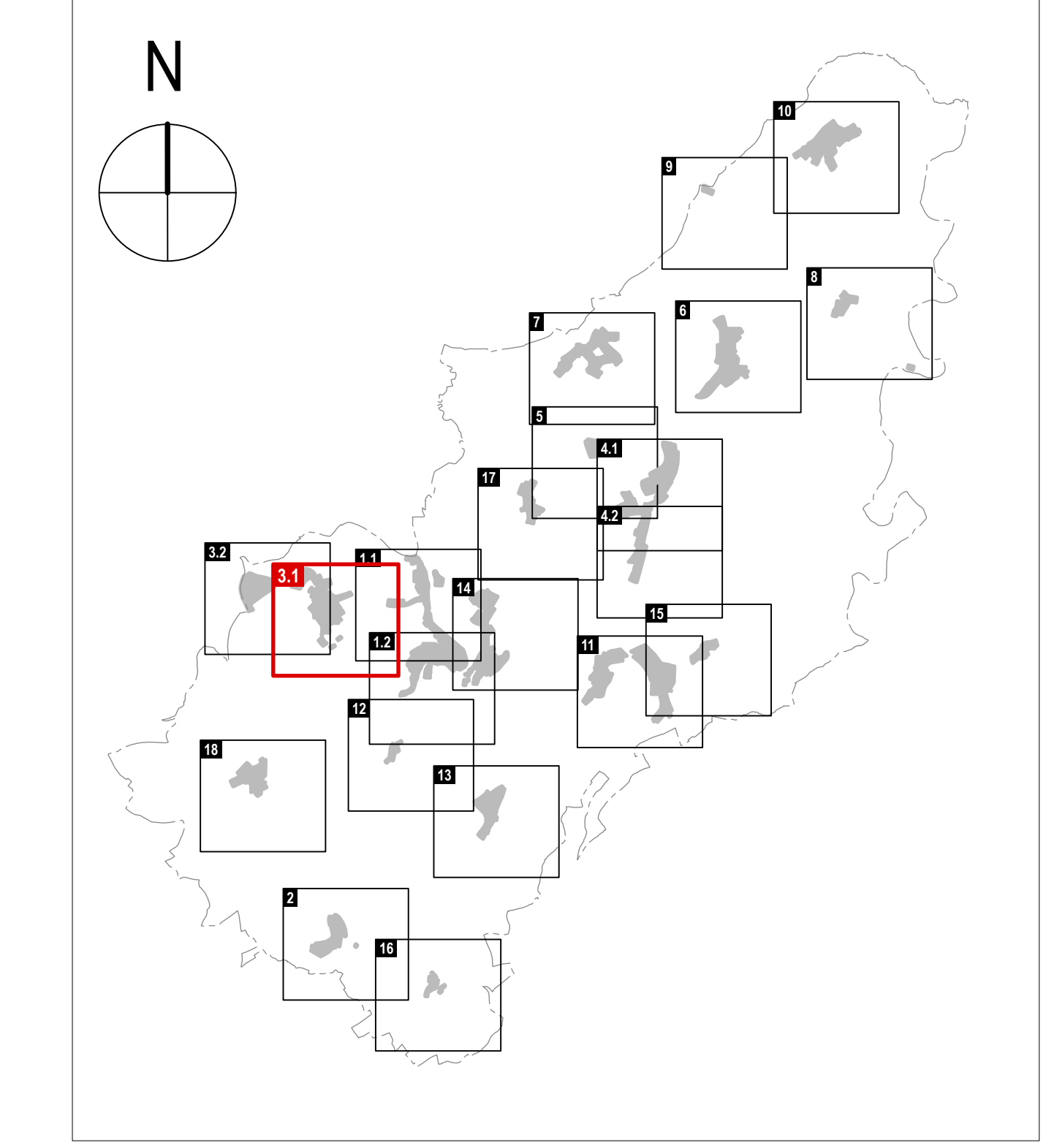
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRISSES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE P.C.N. ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXÉE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE À LA RÉALITÉ FONCIÈRE.

LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÉTÉ REPRIS À PARTIR DU P.C.N. EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNÉS EST À CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MAÎTRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

MAÎTRES D'ŒUVRE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner

SCHLOSS CLERF 5701 CLERVAUX LUXEMBOURG
TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 800

198, 60 GRANDE-OUICHESSE CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
TELEPHONE 303 800 - 1 TELECOPIE 303 800 - 51
FLANDRICH STRASSE 4 9038 COLONNE ALLEMAGNE
TELEPHONE 0221 925 880 - 0 TELECOPIE 0221 925 880 - 0

Zilplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
63, PARC D'ACTIVITÉS CAPELLEN 8088 CAPELLEN LUXEMBOURG
TELEPHONE 26 40 38 56

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

#	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
a	18.11.21	EA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
b	21.04.21	EA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
#	19.08.19	LG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA CA REF. SEC/02/019 PMP-SE. IMBASSE DU 28.03.19 ET DU MICED. REF. 86.449 DU 14.02.19.

PHASE: PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

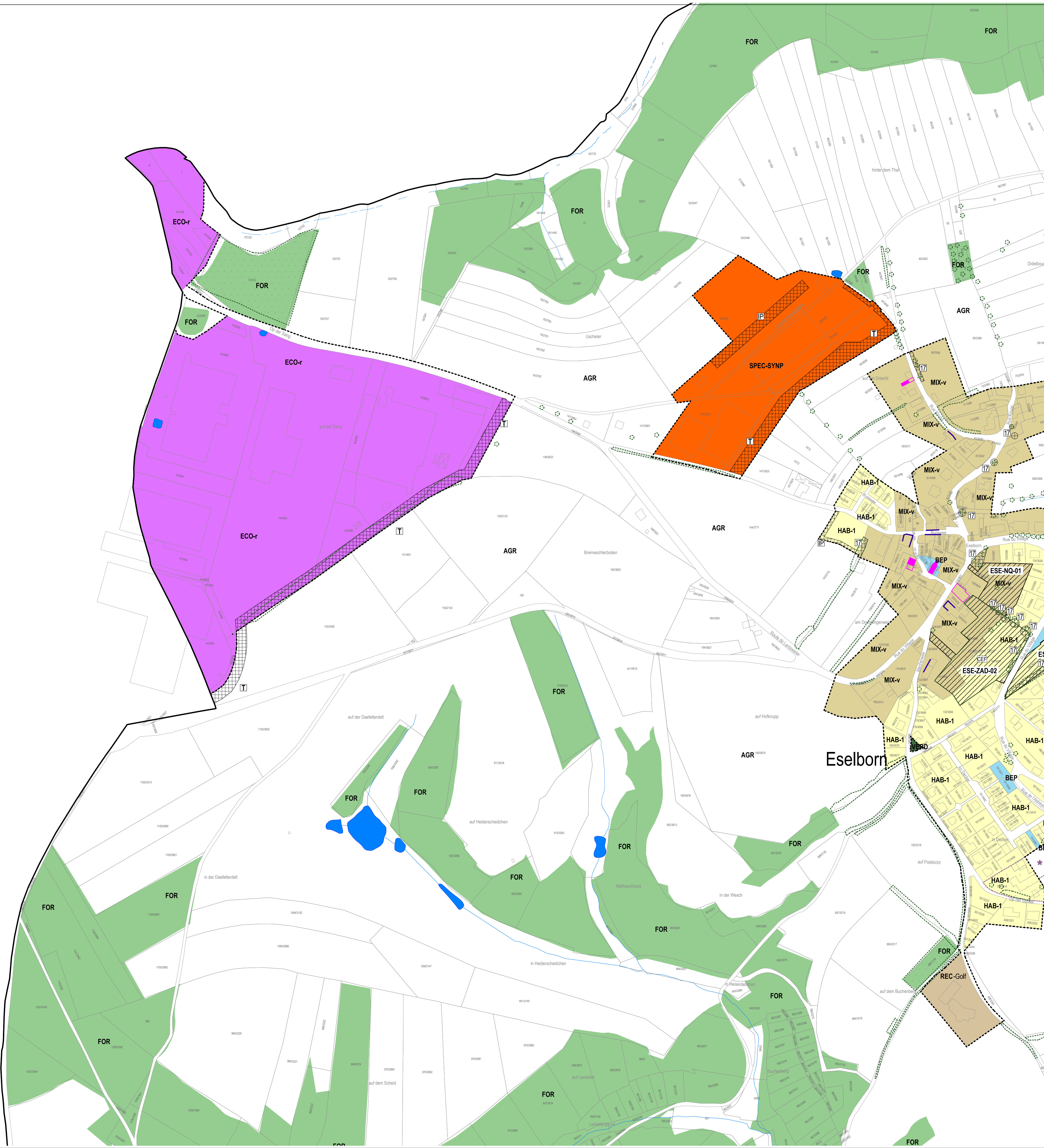
ECHELLE: 1 : 2 500

OBJET: MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19

LOCALITE D'ESSELBORN

DESS.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDEXE
CONTR.	PH / ESA	30.11.2020	2043	M - 02 - 03 - 01	d
RESP.					FORMAT 117,0 / 70,3 CM

Wincrange



Eselborn

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
Zones d'habitation	zone de sport et de loisir - Camping
HAB-1 zone d'habitation 1	zone de sport et de loisir - Golf
HAB-2 zone d'habitation 2	zone de sport et de loisir - Jeunesse
Zones mixtes	zone de sport et de loisir - Jeux
zone mixte urbaine	zone de sport et de loisir - Sport
MIX-u zone mixte villageoise	zone de sport et de loisir - Vacances
MIX-r zone mixte rurale	zone de sport et de loisir - Robbesscheier
Zone de bâtiments et équipements publics	Zone de jardins familiaux
REP	JAF
Zones d'activités	Zone verte
zone d'activités économiques communale type 1	AGR zone agricole
zone d'activités économiques communale type 2	FOR zone forestière
zone d'activités économiques régionale	PARC zone de parc public
Zone commerciale	VERD zone de verdure
Zones spéciales	zone de verdure
zone spéciale-ASSA	zone de verdure
zone spéciale-SYNP	zone de verdure
Zone de gares ferroviaires et routières	----- Délimitation de la zone verte

ZONES SUPERPOSEES

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zone d'urbanisation prioritaire
- Zones de servitude "urbanisation"
 - zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
 - zone de servitude "urbanisation" - Tampon
 - zone de servitude "urbanisation" - non acidifiant
 - zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
 - zone de servitude "urbanisation" - Art. 17
- Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"
 - couloir pour projets routiers ou ferroviaires
- Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal
 - secteur protégé de type "environnement construit"
 - construction à conserver
 - petit patrimoine à conserver
 - alignement d'une construction existante à préserver
 - gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
 - station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

- Plan d'aménagement particulier dument approuvé
- Plan d'aménagement particulier dument approuvé

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier		Zonage	
COS	CUS	max.	(m ²)
CSS	DL	max.	(m ²)

FOND DE PLAN

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- TOPONYME
- N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- RUSSIAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRISES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCES ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE P.O.N. ET LES LIMITES CADASTRALES ARRETEES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FENNE POUR LA PARCELLE CONCERNEE PEUT ETRE ADAPTEE A LA REALITE FONCIERE.

LES NUMEROS DE PARCELLE SUR LA PRESENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ETE REPRES A PARTIR DU P.O.N. EN CAS D'ILLISIBILITE, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNES EST A CONSULTER.

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MAITRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

MAITRES D'OEUVRE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner

SCHLOSS CLERF 5701 CLERVAUX LUXEMBOURG
 TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPE 27 800 - 900

198, 60 GRANDE-OUICHESE CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
 TELEPHONE 303 800 - 1 TELECOPE 303 800 - 50
 FLANDRISCH STRASSE 4 4031 COLONNE ALLENMANGE
 TELEPHONE 021 925 880 - 0 TELECOPE 021 925 880 - 0

Zilman s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
 65, PARC D'ACTIVITES CAPELEN 8088 CAPELEN LUXEMBOURG
 TELEPHONE 26 40 38 56

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

#	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
1	18.11.21	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
2	20.05.21	ESA	ADAPTATIONS PAYSAGIQUES ZONE SPEC-ASSA (M.P. 008)
3	21.04.21	ESA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
4	19.08.19	LG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA CA REF. SEC010219 (M.P. SE. 16362) DU 28.03.19 ET DU MECOR REF. 86.449 DU 14.02.19

PHASE
 PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

ECHELLE
 1 : 2 500

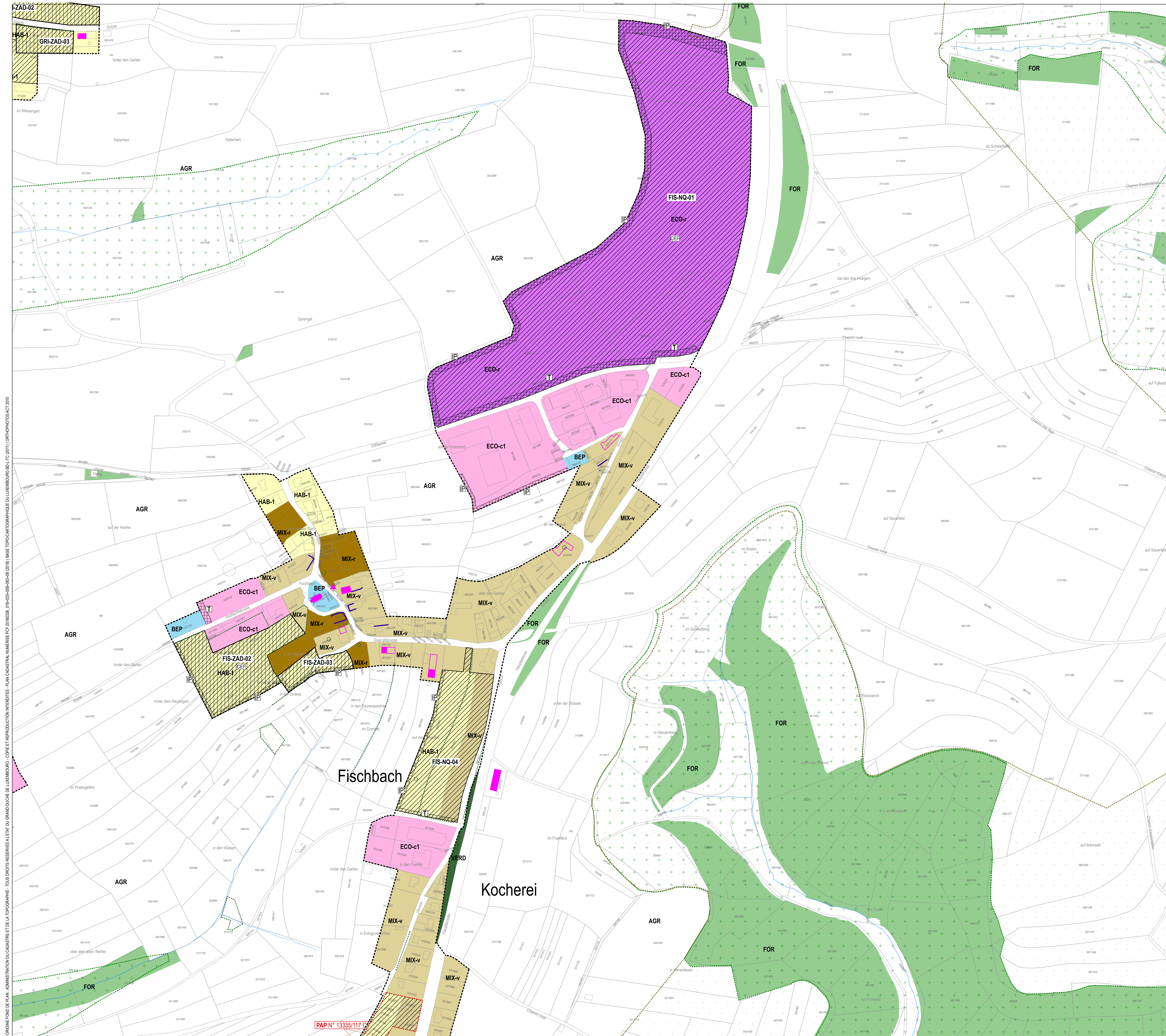
OBJET
 MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19

LOCALITE D'ESELBORN / LENTZWEILER

VERSION COORDONNEE

DESS.	CONTR.	RESP.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDEXE
			PHI ESA	30.11.2020	2043	M - 0 2 - 0 3 - 0 2 d	

FORMAT 117,0 / 70,3 CM



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- Zones d'habitation**
 - HAB-1 zone d'habitation 1
 - HAB-2 zone d'habitation 2
- Zones mixtes**
 - MIX-u zone mixte urbaine
 - MIX-v zone mixte villageoise
 - MIX-r zone mixte rurale
- Zone de bâtiments et équipements publics**
 - BEP zone de bâtiments et équipements publics
- Zones d'activités**
 - ECO-c1 zone d'activités économiques communale type 1
 - ECO-c2 zone d'activités économiques communale type 2
 - ECO-r zone d'activités économiques régionale
- Zone commerciale**
 - COM zone commerciale
- Zones spéciales**
 - SP-A zone spéciale-ASSA
 - SP-S zone spéciale-SYNP
 - SP-R zone de gares ferroviaires et routières

Zones de sport et de loisir

- LO-C zone de sport et de loisir - Camping
- LO-G zone de sport et de loisir - Golf
- LO-J zone de sport et de loisir - Jeunesse
- LO-L zone de sport et de loisir - Jeux
- LO-S zone de sport et de loisir - Sport
- LO-V zone de sport et de loisir - Vacances
- LO-R zone de sport et de loisirs - Robbesscheier

Zone verte

- AGR zone agricole
- FOR zone forestière
- PARC zone de parc public
- VD zone de verdure

Autres symboles

- Zone verte
- Zone de jardins familiaux
- Zone de service "urbanisation" - Intégration paysagère
- Zone de service "urbanisation" - Tampon
- Zone de service "urbanisation" - non adiffond
- Zone de service "urbanisation" - Cours d'eau
- Zone de service "urbanisation" - Art. 17
- Zone de service "couloirs et espaces réservés" - couloir pour projets routiers ou ferroviaires
- Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal
 - secteur protégé de type "environnement construit" - construction à conserver
 - petit patrimoine à conserver
 - alignement d'une construction existante à préserver
 - gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES SUPERPOSEES

Zones de service "urbanisation"

- Zone de service "urbanisation" - Intégration paysagère
- Zone de service "urbanisation" - Tampon
- Zone de service "urbanisation" - non adiffond
- Zone de service "urbanisation" - Cours d'eau
- Zone de service "urbanisation" - Art. 17

Zone de service "couloirs et espaces réservés"

couloir pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit" - construction à conserver
- petit patrimoine à conserver
- alignement d'une construction existante à préserver
- gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
- station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

- Plan d'aménagement particulier dument approuvé
- Plan d'aménagement particulier dument approuvé

Biotope

- Biotope
- Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"
- Mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier	Zonage		max. (m ²)
	COS	CUS	
FIS-NQ-01 ECO-c1	max.	1,5	-
	CSS	DL	-
FIS-ZAD-02 HAB-1	max.	0,4	-
	CSS	DL	15
FIS-ZAD-03 HAB-1	max.	0,4	-
	CSS	DL	15
FIS-NQ-04 HAB-1	max.	0,7	-
	CSS	DL	20

* 1 logement de service par parcelle

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 028+058+086 DU 2018)

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- TOPONYME
- N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

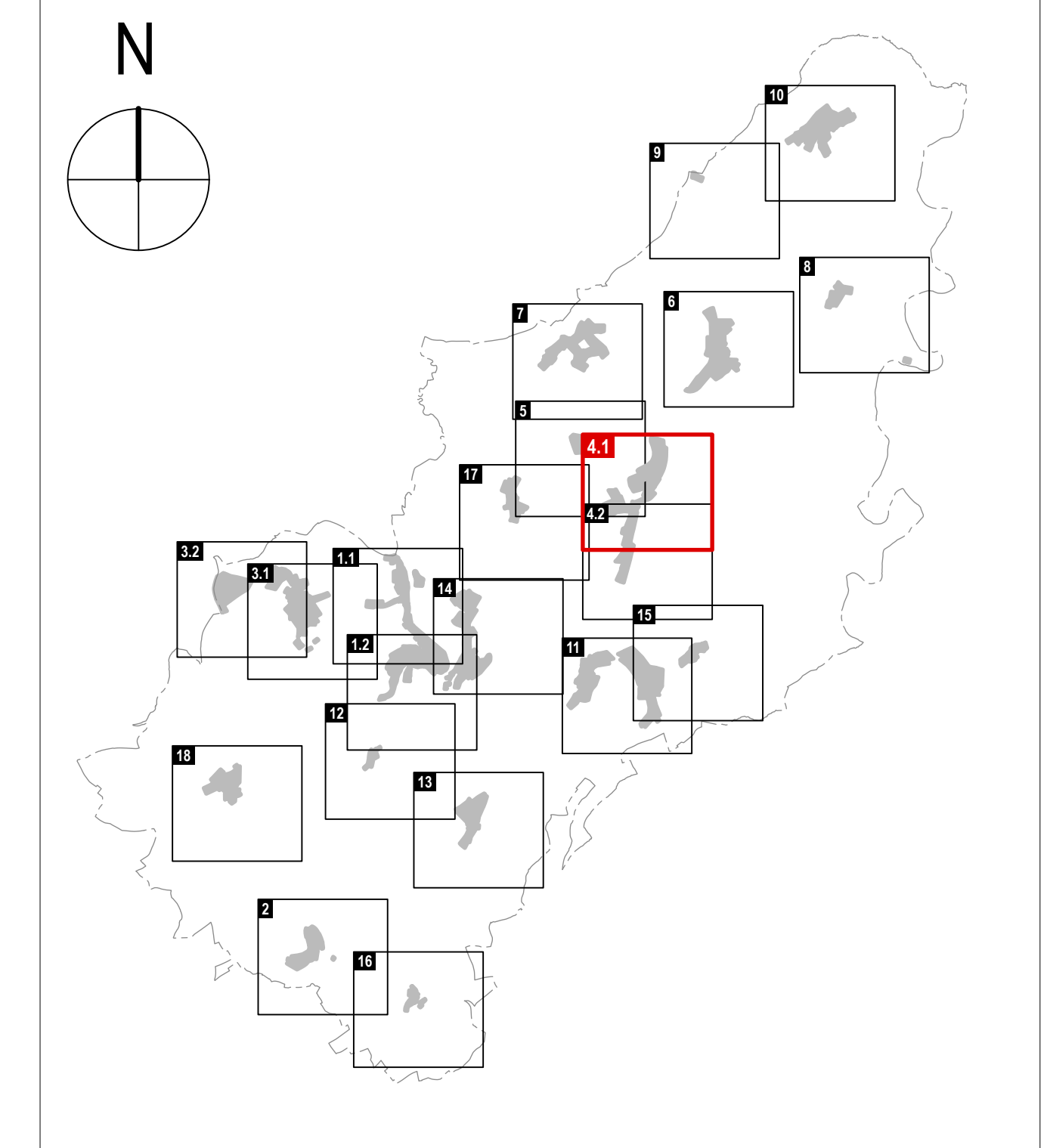
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- RUSSIEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL. PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRIS QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCES ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTEES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNEE PEUT ETRE ADAPTEE A LA REALITE FONCIERE.

LES NUMEROS DE PARCELLE SUR LA PRESENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ETE REPRIS A PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITE, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNES EST A CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MAITRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX
 SCHLOSS CLERF 5701 CLERVAUX LUXEMBOURG
 TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 20 800 - 800

MAITRES D'OEUVRE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
 198, 60 GRAND-OUICHESSE CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
 TELEPHONE 303 800 - 1 TELECOPIE 303 800 50
 FLAMENSCHE STRASSE 4 4030 COLONIE ALLEMAGNE
 TELEPHONE 0271625 880-0 TELECOPIE 0271625 880-0

Zimplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
 63, PARC D'ACTIVITES CAPELEN 8088 CAPELEN LUXEMBOURG
 TELEPHONE 26 40 38 56

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

#	DATE	EA	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
a	18.11.21	EA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
b	21.04.21	EA	ADAPTATIONS PAR NEGOCIATION ZONE SPECIALE (M. GARD)
c	21.04.21	EA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
d	19.08.19	LG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA CA (REF. DECISIONS 2019-0119 ET 2019-0120) REF. 86.449 DU 14.02.19

PHASE: PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

ECHELLE: 1 : 2 500

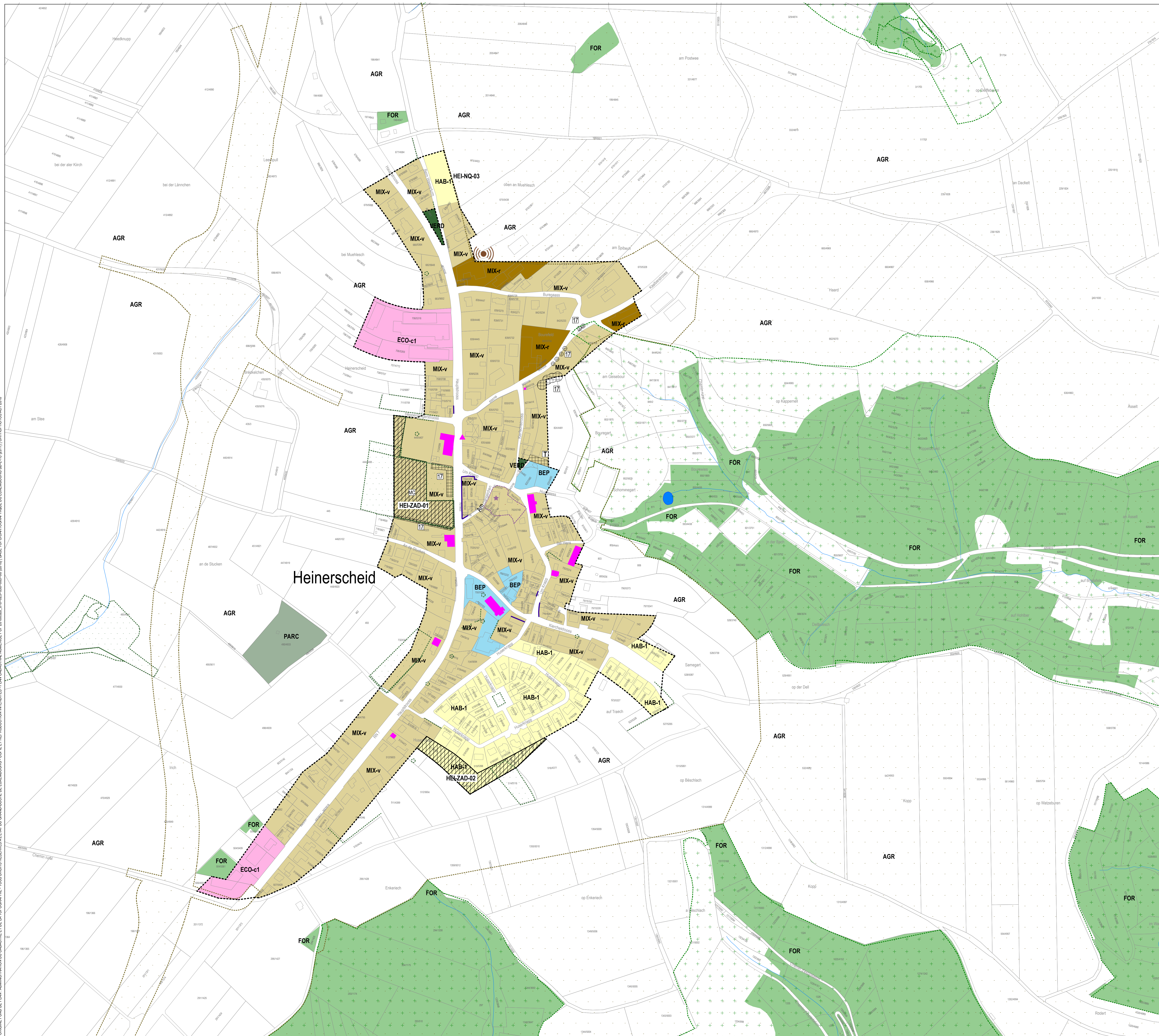
OBJET: MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19 LOCALITE DE FISCHBACH - PARTIE NORD

VERSION COORDONNEE

DESS.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDEXE
CONTR.	PH / ESA	30.11.2020	2043	M - 02 - 04 - 01 d	
RESP.					FORMAT 117,0 / 70,3 CM

© GISENE FOND DE PLAN, ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX, TOUS DROITS RESERVES A L'EGARD DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES. PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 028+058+086 DU 2018) BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG (B.L.C. 2011) ORTHOPHOTOS (2018)

© GÉNÉRIQUE FOND DE PLAN, ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE - TOUS DROITS RÉSERVÉS A L'ÉVÉNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET RÉPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMÉRISÉ (PCF 026+006+006 DU 2018) BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG (B.L.C. 2011) ORTHOPHOTOS (2011)



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- Zones d'habitation
 - HAB-1 zone d'habitation 1
 - HAB-2 zone d'habitation 2
- Zones mixtes
 - MIX-u zone mixte urbaine
 - MIX-v zone mixte villageoise
 - MIX-r zone mixte rurale
- Zone de bâtiments et équipements publics
 - REP Zone de bâtiments et équipements publics
- Zones d'activités
 - ECO-c1 zone d'activités économiques communale type 1
 - ECO-c2 zone d'activités économiques communale type 2
 - ECO-r zone d'activités économiques régionale
- Zone commerciale
 - COM Zone commerciale
- Zones spéciales
 - ASSA zone spéciale-ASSA
 - SYNP zone spéciale-SYNP
- Zone de gares ferroviaires et routières
 - GARE Zone de gares ferroviaires et routières

Zones de sport et de loisir

- SP-C zone de sport et de loisir - Camping
- SP-G zone de sport et de loisir - Golf
- SP-J zone de sport et de loisir - Jeunesse
- SP-L zone de sport et de loisir - Jeux
- SP-S zone de sport et de loisir - Sport
- SP-V zone de sport et de loisir - Vacances
- SP-R zone de sport et de loisir - Robbesscheier

Zone verte

- AGR zone agricole
- FOR zone forestière
- PARC zone de parc public
- VERD zone de verdure

ZONES SUPERPOSEES

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zone d'urbanisation prioritaire
- Zones de servitude "urbanisation"
 - zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
 - zone de servitude "urbanisation" - Tampon
 - zone de servitude "urbanisation" - non acifondant
 - zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
 - zone de servitude "urbanisation" - Art. 17
- Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"
 - couleur pour projets routiers ou ferroviaires
- Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal
 - secteur protégé de type "environnement construit"
 - construction à conserver
 - petit patrimoine à conserver
 - alignement d'une construction existante à préserver
 - gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
- station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

- Plan d'aménagement particulier dument approuvé
- Plan d'aménagement particulier dument approuvé
- N° du plan d'aménagement particulier dument approuvé

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier		Zonage		max.	
COS	CUIS	CUS	DL	(m ²)	(m ²)
HEI-ZAD-01					
MIX-v					
COS	0,2	CUIS	0,4	-	-
CSS	0,3	DL	15	-	-
HEI-ZAD-02					
HAB-1					
COS	0,2	CUIS	0,4	-	-
CSS	0,3	DL	15	-	-
HEI-NQ-03					
HAB-1					
COS	0,4	CUIS	0,6	-	-
CSS	0,6	DL	20	-	-

FOND DE PLAN

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- TOPONYME
- N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

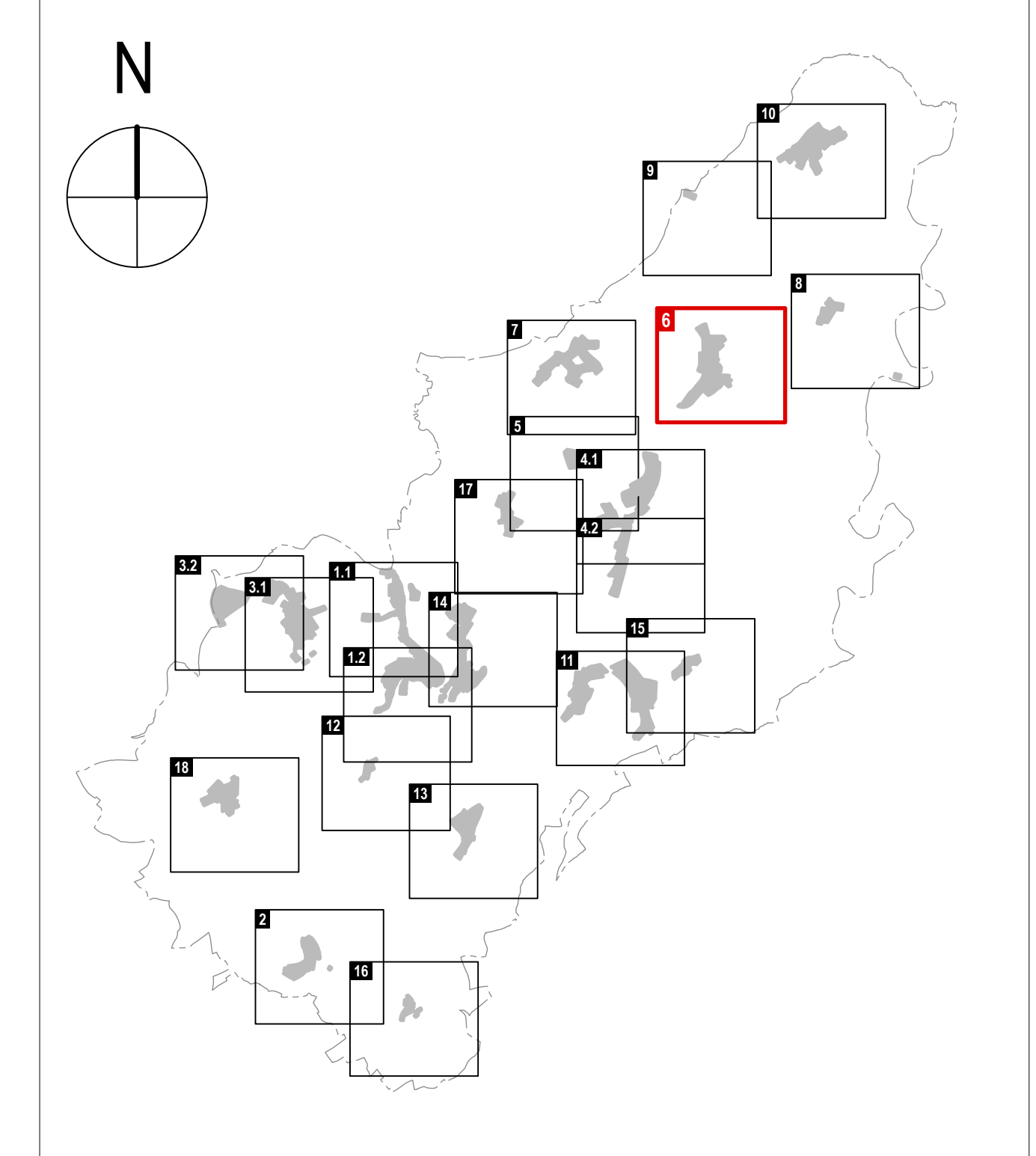
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- RUSSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERposables A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRIS QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCES ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNÉES PAR LE P.C.N. ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXÉE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE À LA RÉALITÉ P.C.N.

LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÉTÉ REPRIS À PARTIR DU P.C.N. EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNÉS EST À CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MAITRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX
 SCHLOSS CLERF 5701 CLERVAUX LUXEMBOURG
 TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 900

MAITRES D'ŒUVRE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
 198, 60 GRANDE-ROUSSE CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
 TELEPHONE 303 800 1 TELECOPIE 303 800 50
 FLANDRUCHE STRASSE 4 9308 COLONIE ALLEMAGNE
 TELEPHONE 0271623 880-0 TELECOPIE 0271623 880-0

Zimplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
 63, PARC D'ACTIVITES CAPELLEN 8088 CAPELLEN LUXEMBOURG
 TELEPHONE 26 40 38 56

CONSEIL COMMUNAL DATE: SIGNATURE

COMMISSION D'AMENAGEMENT DATE: SIGNATURE

MINISTRE DE L'INTERIEUR DATE: SIGNATURE

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DATE: SIGNATURE

MODIFICATIONS

#	DATE	DES	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
a	18.11.21	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
b	21.04.21	ESA	ADAPTATIONS AU PLAN DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
#	19.08.19	UG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA CA REF. DECISIONS PNP-SE. IMBRIQUE DU 28.03.19 ET DU MISERD REF. 86.489 DU 14.02.19

PHASE: PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

ECHELLE: 1 : 2 500

OBJET: MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19 LOCALITE DE HEINERSCHIED

VERSION COORDONNEE

DESS.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDEXE
CONTR.	PH / ESA	30.11.2020	2043	M - 0 2 - 0 6	d
RESP.					FORMAT 117,0 / 70,3 CM

© GÉNÉRAL FOND DE PLAN, ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE - TOUS DROITS RÉSERVÉS A L'ÉVÉNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMÉRISÉ (PCF 028+058+086 DU 2018) (BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG B.D.T.C. 2011) (ORTHOPHOTOS 2014)



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
Zones d'habitation	zone de sport et de loisir - Camping
HAB-1 zone d'habitation 1	zone de sport et de loisir - Golf
HAB-2 zone d'habitation 2	zone de sport et de loisir - Jeunesse
Zones mixtes	zone de sport et de loisir - Jeux
zone mixte urbaine	zone de sport et de loisir - Sport
zone mixte villageoise	zone de sport et de loisir - Vacances
zone mixte rurale	zone de sport et de loisir - Robbesscheier
Zone de bâtiments et équipements publics	Zone de jardins familiaux
Zones d'activités	zone d'activités économiques communale type 1
zone d'activités économiques communale type 2	zone d'activités économiques communale type 2
zone d'activités économiques régionale	Zone verte
Zone commerciale	AGR zone agricole
zone spéciale-ASSA	FOR zone forestière
zone spéciale-SYNP	PMR zone de parc public
Zone de gares ferroviaires et routières	VER zone de verdure
	----- Délimitation de la zone verte

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone d'aménagement différé

Zone d'urbanisation prioritaire

Zones de servitude "urbanisation"

- zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
- zone de servitude "urbanisation" - Tampon
- zone de servitude "urbanisation" - non acidifiant
- zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
- zone de servitude "urbanisation" - Art. 17

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

couloir pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

secteur protégé de type "environnement construit"

- construction à conserver
- petit patrimoine à conserver
- alignement d'une construction existante à préserver
- gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
- station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Plan d'aménagement particulier d'édifice approuvé

N° du plan d'aménagement particulier d'édifice approuvé

Biotores

Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"

Mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier	Zonage		
	COS	max.	CUIS
HUP-NQ-01	0,4	0,6	0,6
	CSS	0,6	DL
HUP-NQ-02	0,4	0,6	0,6
	CSS	0,6	DL
HUP-NQ-03	0,4	0,6	0,6
	CSS	0,6	DL

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMÉRISÉ (PCF 028+058+086 DU 2018)

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- TOPONYME
- N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

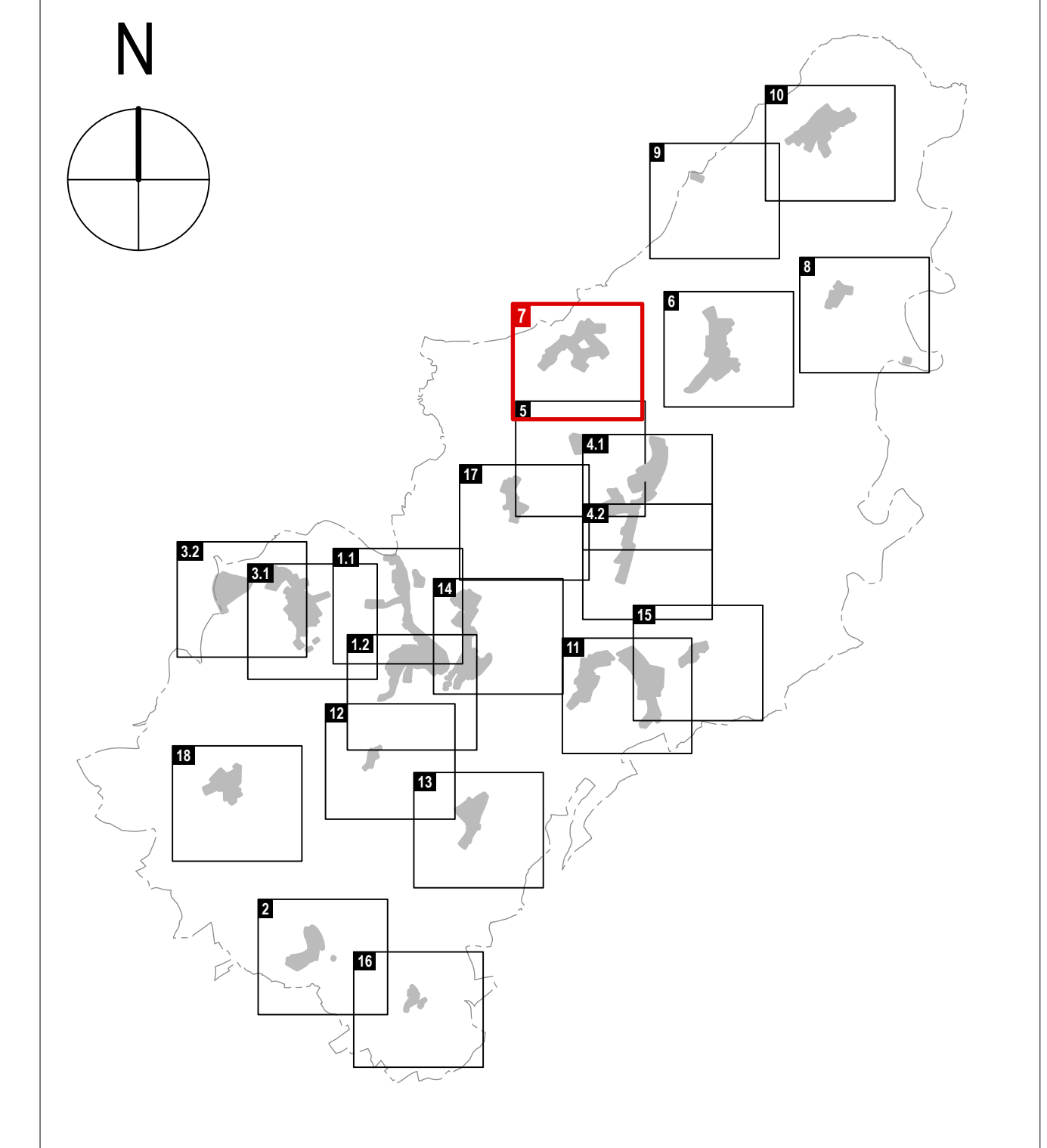
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNÉES DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES CELLES DU FOND DE PLAN LÉGAL, PLAN CADASTRAL NUMÉRISÉ, ET NE SONT REPRIS QUE À TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT À PRENDRE À PARTIR DE LA ZONE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNÉES PAR LE P.O.N. ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXÉE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE À LA RÉALITÉ FONCIÈRE.

LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÉTÉ REPRIS À PARTIR DU P.O.N. EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNÉS EST À CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVEAUX

MAÎTRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVEAUX

MAÎTRES D'ŒUVRE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner

SCHLOSS CLERF 5701 CLERVEAUX LUXEMBOURG
TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 800

198, 60 GRANDE-OUICHESSE CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
TELEPHONE 303 800 - 1 TELECOPIE 303 800 - 50
FLANDRISCHÉ STRASSE 4 4938 COLONNE ALLEMAGNE
TELEPHONE 0271625 880-0 TELECOPIE 0271625 880-0

Zilman s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
63, PARC D'ACTIVITÉS CAPELLEN 8088 CAPELLEN LUXEMBOURG
TELEPHONE 26 40 38 56

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

#	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
a	18.11.21	EA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
b	21.04.21	EA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRIS
#	19.04.19	UG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA CA REF. SEC010219 PMP-SE. IMPLANTÉ DU 28.03.19 ET DU MIS-ED. REF. 86.449 DU 14.02.19

PHASE: PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

ECHELLE: 1 : 2 500

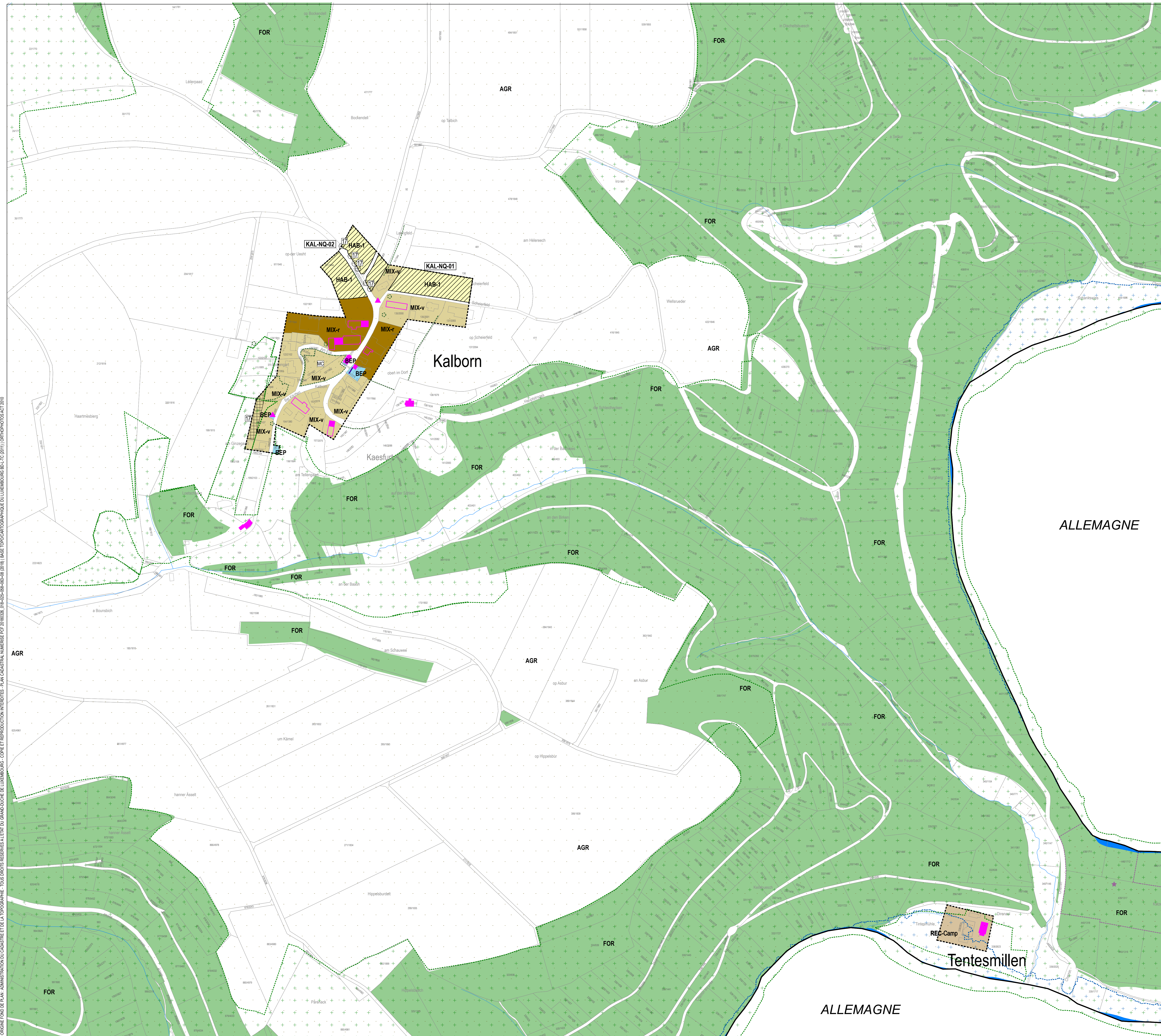
OBJET: MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19

LOCALITE DE HUPPERDANGE

VERSION COORDONNEE

DESS.	CONTR.	RESP.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
			PHI ESA	30.11.2020	2043	M - 0 2 - 0 7	d

FORMAT 117,0 / 70,3 CM



© GÉNÉRAL FOND DE PLAN, ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE - TOUS DROITS RÉSERVÉS A L'ÉCHELLE DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMÉRISÉ N° 2018026_014025-054-004-001 (2018) BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG (B.L.T. 2011) ORTHOPHOTOS (2017)

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
Zones d'habitation	zone de sport et de loisir - Camping
HAB-1 zone d'habitation 1	zone de sport et de loisir - Golf
HAB-2 zone d'habitation 2	zone de sport et de loisir - Jeunesse
Zones mixtes	zone de sport et de loisir - Jeux
MIX-1 zone mixte urbaine	zone de sport et de loisir - Sport
MIX-2 zone mixte villageoise	zone de sport et de loisir - Vacances
MIX-3 zone mixte rurale	zone de sport et de loisirs - Robbesscheier
Zones de bâtiments et équipements publics	Zone de jardins familiaux
BEP zone de bâtiments et équipements publics	JAF zone de jardins familiaux
Zones d'activités	Zone verte
COA-1 zone d'activités économiques communale type 1	AGR zone agricole
COA-2 zone d'activités économiques communale type 2	FOR zone forestière
COA-3 zone d'activités économiques régionale	PARC zone de parc public
Zone commerciale	VERD zone de verdure
COM zone commerciale	
Zones spéciales	
ASSA zone spéciale-ASSA	
SYNP zone spéciale-SYNP	
Zone de gares ferroviaires et routières	
GARE zone de gares ferroviaires et routières	

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone d'aménagement différé

Zone d'urbanisation prioritaire

Zones de servitude "urbanisation"

- zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
- zone de servitude "urbanisation" - Tampon
- zone de servitude "urbanisation" - non adhérent
- zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
- zone de servitude "urbanisation" - Art. 17

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

couloir pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

secteur protégé de type "environnement construit"

- construction à conserver
- petit patrimoine à conserver
- alignement d'une construction existante à préserver
- gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
- station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Plan d'aménagement particulier dument approuvé

N° du plan d'aménagement particulier dument approuvé

Biotores

Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"

Mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier	Zonage		
	COS	max.	CUS (m ²)
KAL-NQ-01 HAB-1	COS	0,4	0,6
	CSS	max.	DL (m ²)
KAL-NQ-02 HAB-1	COS	0,4	0,6
	CSS	0,6	DL

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMÉRISÉ (PCF 026+006+006 DU 2018)

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITÉ DU TERRITOIRE COMMUNAL
- TOPONYME
- N° DU PARCELLE

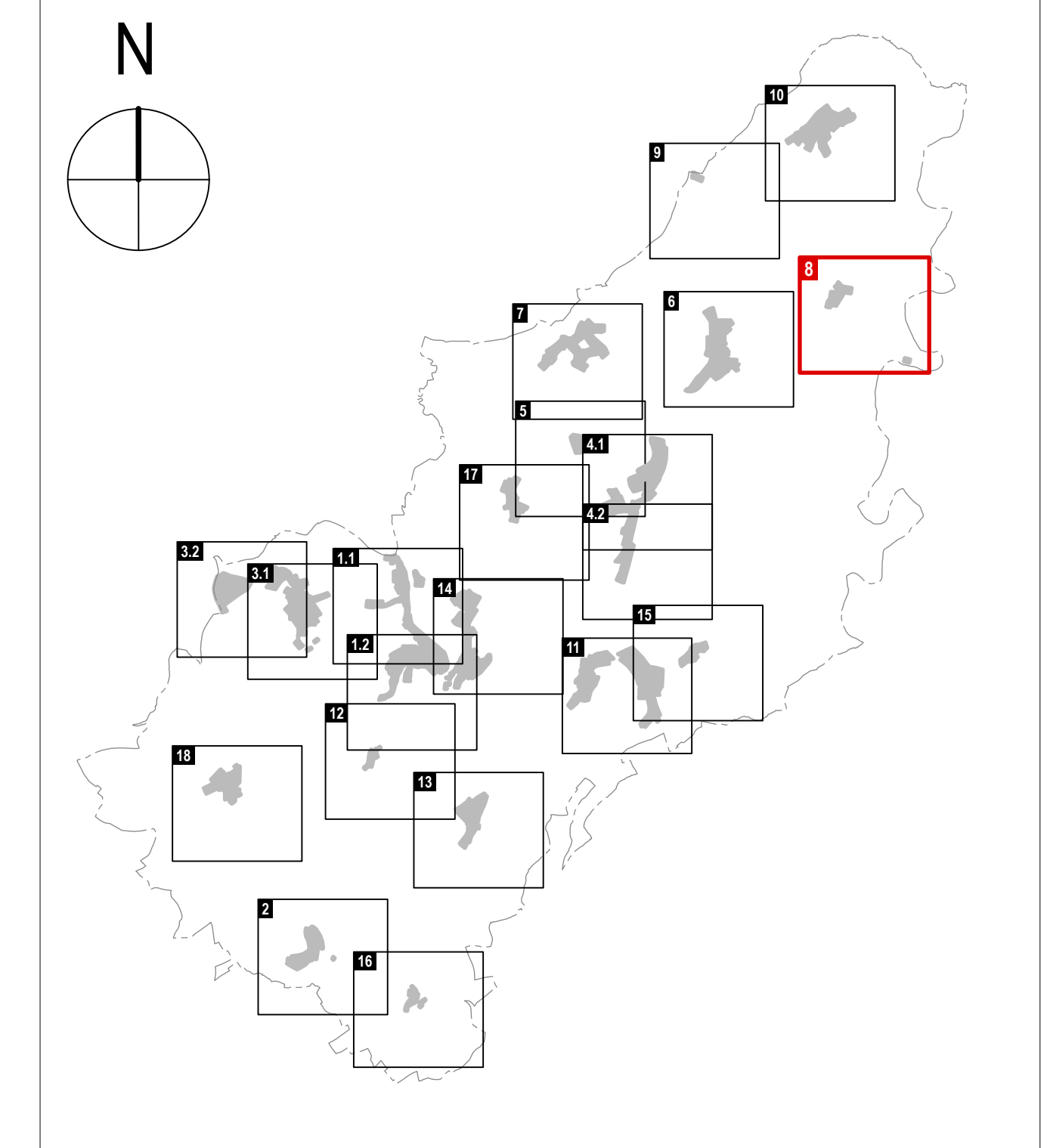
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RUVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNÉES DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LÉGAL, PLAN CADASTRAL NUMÉRISÉ, ET NE SONT REPRISSES QU'À TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT À PRENDRE À PARTIR DE L'ÉCHELLE DES LIEUX.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNÉES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXÉE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE À LA RÉALITÉ FONCIÈRE.

LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÉTÉ REPRIS À PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNÉS EST À CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MAÎTRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

MAÎTRES D'ŒUVRE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner

SCHLOSS CLERF 5701 CLERVAUX LUXEMBOURG
TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 900

198, 60 GRANDE-ROUSSE CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
TELEPHONE 303 800 - 1 TELECOPIE 303 800 - 50
FLANDRISCH STRASSE 4 4031 COLOGNE ALLEMAGNE
TELEPHONE 0221925 880-0 TELECOPIE 0221925 880-60

Ziliplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
45, PARC D'ACTIVITÉS CAPELEN 8088 CAPELEN LUXEMBOURG
TELEPHONE 26 40 38 56

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

#	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
a	18.11.21	EA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
b	21.04.21	EA	ADAPTATIONS PAYSAGÈRES ZONE SPECIFIQUE (M.P. 2018)
c	21.04.21	EA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
d	19.08.19	UG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA CA (REF. SIG/02/19 P.M.P. SE. IMBRIQUE DU 28.03.19 ET DU MISCED. REF. 86.449 DU 14.02.19)

PHASE PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

ÉCHELLE: 1 : 2 500

OBJET: MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19

LOCALITE DE KALBORN ET LIEU-DIT DE TENTESMILLEN

VERSION COORDONNEE

DESS.	CONTR.	RESP.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
			PHI ESA	30.11.2020	2043	M - 02 - 08	d

FORMAT 117,0 / 70,3 CM



Weiswampach

Lausdorn

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
<ul style="list-style-type: none"> Zone d'habitation 1 Zone d'habitation 2 Zones mixtes Zone mixte urbaine Zone mixte villageoise Zone mixte rurale Zone de bâtiments et équipements publics Zones d'activités Zone commerciale Zones spéciales Zone de gares ferroviaires et routières 	<ul style="list-style-type: none"> Zone de sport et de loisir - Camping Zone de sport et de loisir - Golf Zone de sport et de loisir - Jeunesse Zone de sport et de loisir - Jeux Zone de sport et de loisir - Sport Zone de sport et de loisir - Vacances Zone de sport et de loisirs - Robbesscheier Zone de jardins familiaux Zone verte Zone agricole Zone forestière Zone de parc public Zone de verdure

ZONES SUPERPOSEES

<ul style="list-style-type: none"> Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" Zone d'aménagement différé Zone d'urbanisation prioritaire Zones de servitude "urbanisation" Zone de servitude "couloirs et espaces réservés" Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal 	<ul style="list-style-type: none"> Zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère Zone de servitude "urbanisation" - Tampon Zone de servitude "urbanisation" - non acidifiant Zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau Zone de servitude "urbanisation" - Art. 17 couloir pour projets routiers ou ferroviaires secteur protégé de type "environnement construit" construction à conserver petit patrimoine à conserver alignement d'une construction existante à préserver gabarit d'une construction existante à préserver
---	---

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

<ul style="list-style-type: none"> à l'aménagement du territoire station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles" à la protection de la nature et des ressources naturelles à la protection des sites et monuments nationaux à la gestion de l'eau
--

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

	Plan d'aménagement particulier dument approuvé
	N° du plan d'aménagement particulier dument approuvé
	Biotopes
	Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"
	Mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier		Zonage	
COS	CUS	max.	min.
CSS	DL	max.	min.

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 026+056+086 DU 2018)

	BATIMENT EXISTANT
	LIMITE PARCELLAIRE
	LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
	TOPONYME
	N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

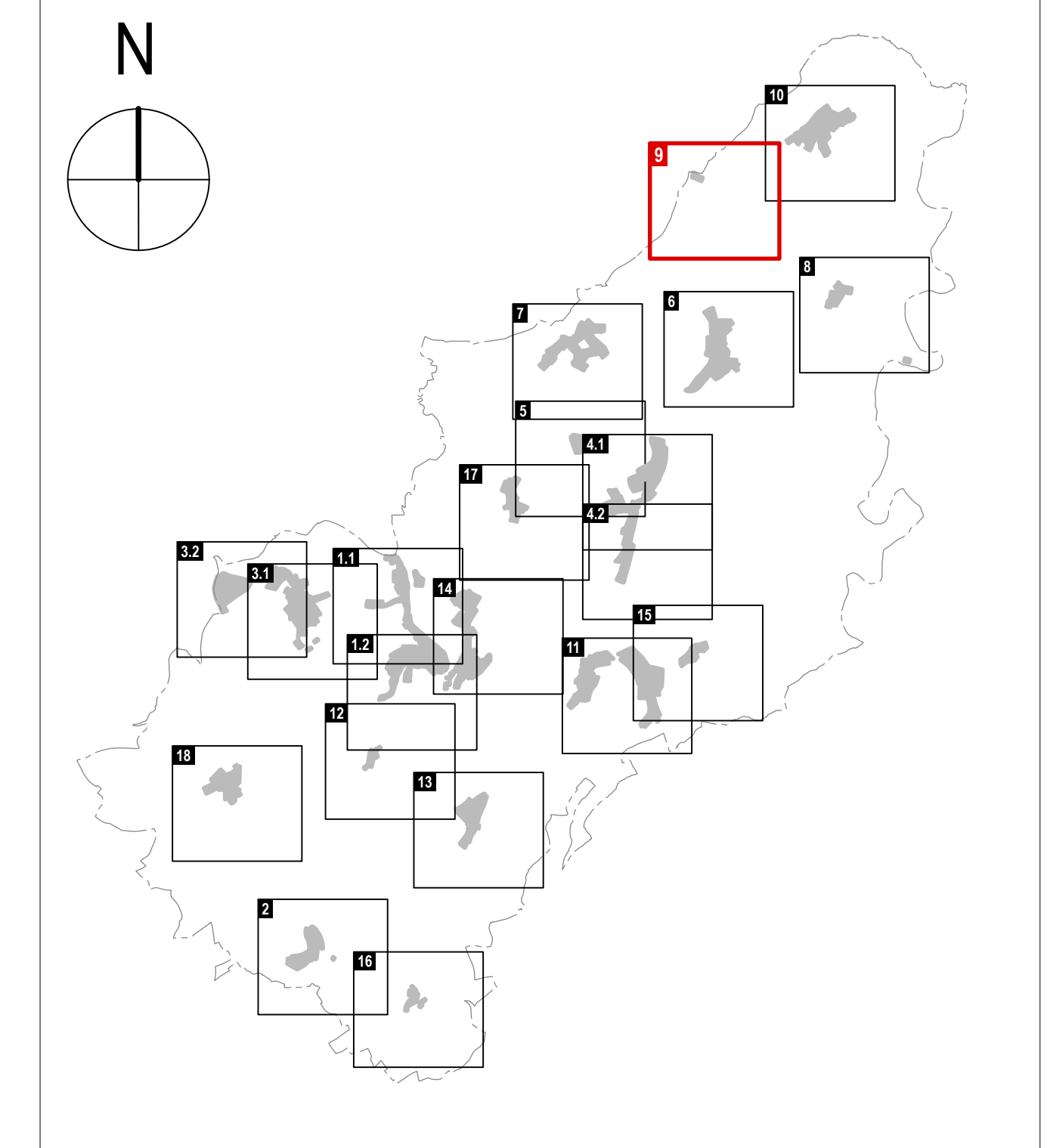
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

	BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
	BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
	RUE (ORTHOPHOTOS)
	RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
	RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRIS QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES INDICÉES PAR LE PCF ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXÉE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE A LA RÉALITÉ FONCIÈRE.

LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÉTÉ REPRIS À PARTIR DU PCF. EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNÉS EST À CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

<p>MAÎTRE D'OUVRAGE ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX</p> <p>SCHLOSS CLERF 5701 CLERVAUX LUXEMBOURG TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 20 800 - 900</p>	<p>MAÎTRES D'ŒUVRE Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner</p> <p>198, 60 GRANDS-OUICHESSE CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG TELEPHONE 303 800 - 1 TELECOPIE 303 800 - 50 FLANDRUCHE STRASSE 4 4308 COLONNE ALLEMAGNE TELEPHONE 0271625 880-0 TELECOPIE 0271625 880-0</p> <p>Zimplan s à r.l. Urbanisme & Aménagement du Territoire 63, PARC D'ACTIVITES CAPELEN 8008 CAPELEN LUXEMBOURG TELEPHONE 26 40 38 56</p>
---	--

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

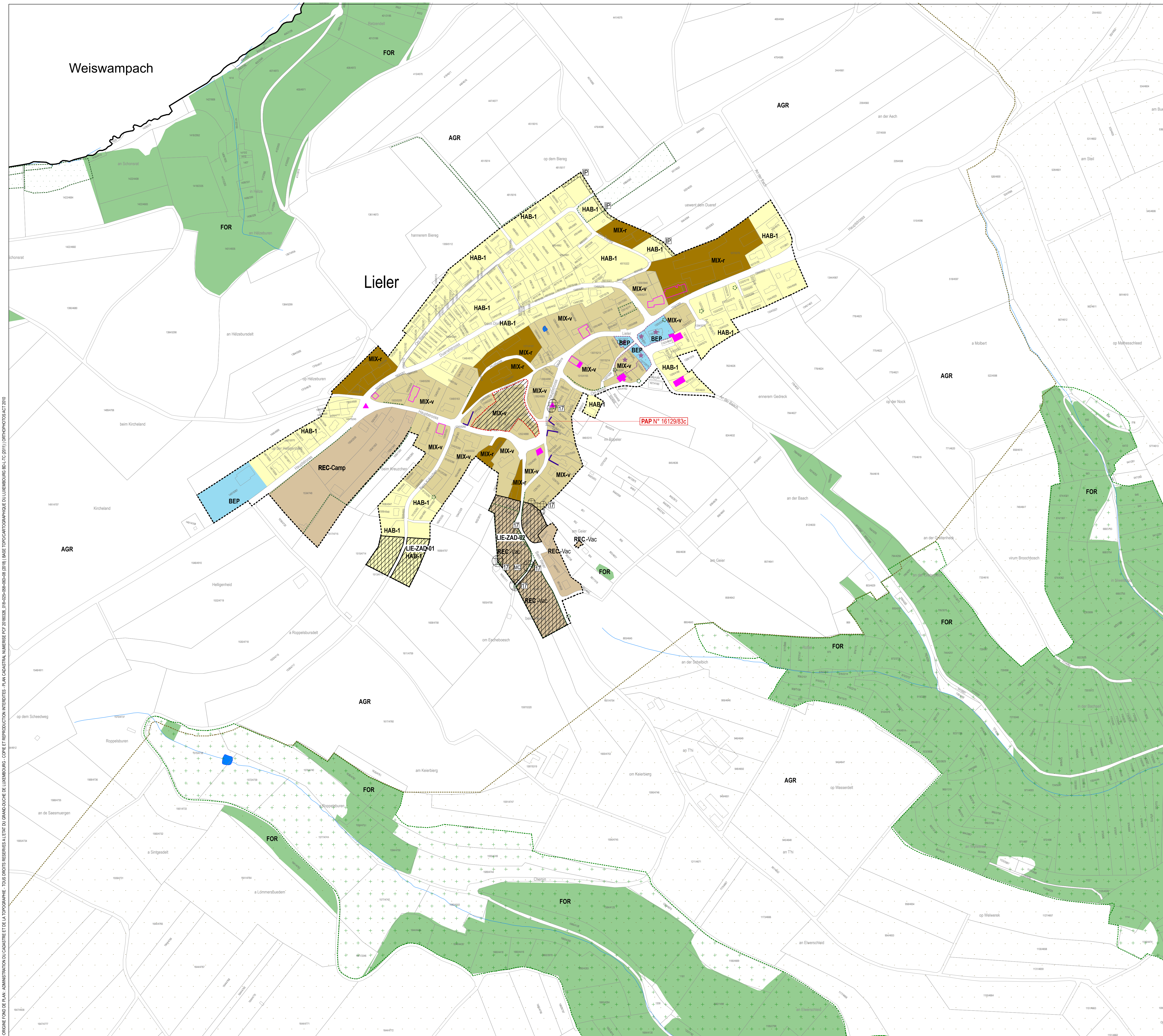
#	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
a	18.11.21	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
b	21.04.21	ESA	ADAPTATIONS PAR NEGOCIATION ZONE SPECIALE (M-0408)
c	21.04.21	ESA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
d	19.08.19	UG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA CA REF. REG190719 PMP SE. IMBRIQUE DU 28.03.19 ET DU MISCD REF. 86.489 DU 14.02.19

PHASE PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL
Echelle: 1 : 2 500

OBJET: MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19
LIEU-DIT DE LAUSDORN

DESS.	CONTR.	RESP.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDEXE
			PH / ESA	30.11.2020	2043	M - 0 2 - 0 9	d

FORMAT 117,0 / 70,3 CM



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
Zones d'habitation	zone de sport et de loisir - Camping
HAB-1 zone d'habitation 1	zone de sport et de loisir - Golf
HAB-2 zone d'habitation 2	zone de sport et de loisir - Jeunesse
Zones mixtes	zone de sport et de loisir - Jeux
MIX-u zone mixte urbaine	zone de sport et de loisir - Sport
MIX-v zone mixte villageoise	zone de sport et de loisir - Vacances
MIX-r zone mixte rurale	zone de sport et de loisirs - Robbesscheier
Zone de bâtiments et équipements publics	Zone de jardins familiaux
BEP Zone de bâtiments et équipements publics	JAF Zone de jardins familiaux
Zones d'activités	Zone verte
COA-1 zone d'activités économiques communale type 1	AGR zone agricole
COA-2 zone d'activités économiques communale type 2	FOR zone forestière
COA-3 zone d'activités économiques régionale	PARC zone de parc public
Zone commerciale	VERD zone de verdure
COM zone commerciale	
Zones spéciales	
ASSA zone spéciale-ASSA	
SYNP zone spéciale-SYNP	
RAIL zone de gares ferroviaires et routières	

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone d'aménagement différé

Zone d'urbanisation prioritaire

Zones de servitude "urbanisation"

- zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
- zone de servitude "urbanisation" - Tampon
- zone de servitude "urbanisation" - non acifondant
- zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
- zone de servitude "urbanisation" - Art. 17

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

couloir pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- construction à conserver
- petit patrimoine à conserver
- alignement d'une construction existante à préserver
- gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
- station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Plan d'aménagement particulier dûment approuvé

N° du plan d'aménagement particulier dûment approuvé

Biotores

Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"

Mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier	Zonage	
	COS	CUS
LIE-ZAD-01 HAB-1	max. 0,2	max. 0,4
	DL	15
LIE-ZAD-02 REC-Vac	max. 0,2	max. 0,4
	DL	10
LIE-PAP 16129/83c MIX-r	max. 0,35	max. 0,7
	DL	18

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 026+056+086 DU 2018)

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DE TERRITOIRE COMMUNAL
- TOPONYME
- N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

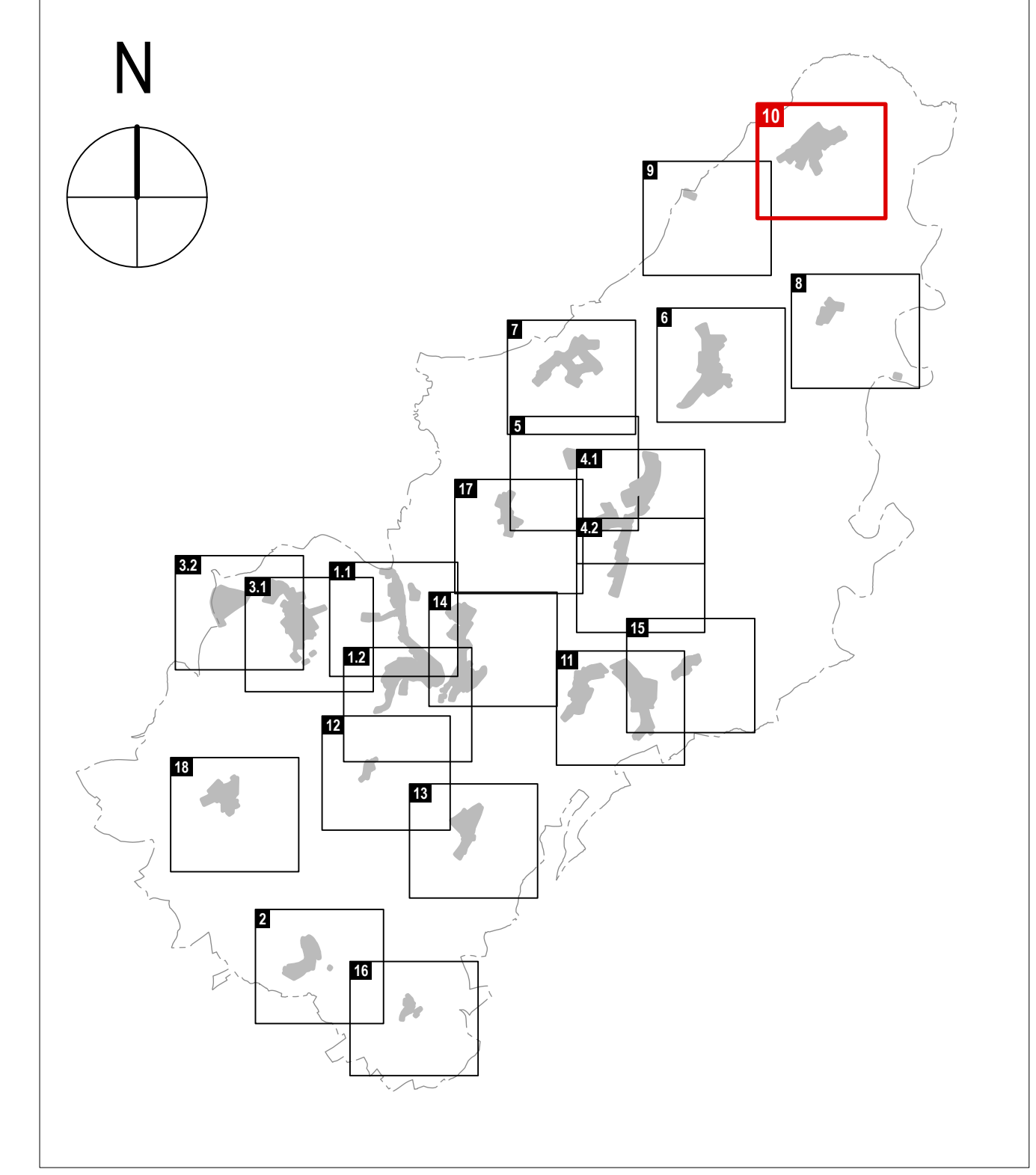
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRIS QUE A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE LA LIGNE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCF ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXÉE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE A LA RÉALITÉ FONCIÈRE.

LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÉTÉ REPRIS À PARTIR DU PCF. EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNÉS EST À CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MAITRES D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

SCHLOSS CLERF 5701 CLERVAUX LUXEMBOURG
TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 800

MAITRES D'OUVRAGE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner

198, 60 GRANDE-OUICHESSE CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
TELEPHONE 303 800 - 1 TELECOPIE 303 800 - 50
FLANDBRUCHE STRASSE 4 4031 COLONNE ALLEMAGNE
TELEPHONE 0221 625 880 - 0 TELECOPIE 0221 625 880 - 0

Zimplan s.à r.l. Urbanisme & Aménagement du Territoire

65, PARC D'ACTIVITES CAPELLEN 8088 CAPELLEN LUXEMBOURG
TELEPHONE 26 40 38 56

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

#	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
1	18.11.21	EA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
2	20.05.21	EA	MODIFICATIONS PLS (REVISION DE LA ZONE SPECIALE MIX-R)
3	21.04.21	EA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
4	19.04.19	LG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA CA REF. SEC/19/019 PMP-SE. IMPLÉMENTÉ DU 28.03.19 ET DU MISER. REF. 86.449 DU 14.02.19.

PHASE: PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

ECHELLE: 1 : 2 500

OBJET: MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19 LOCALITE DE LIELER

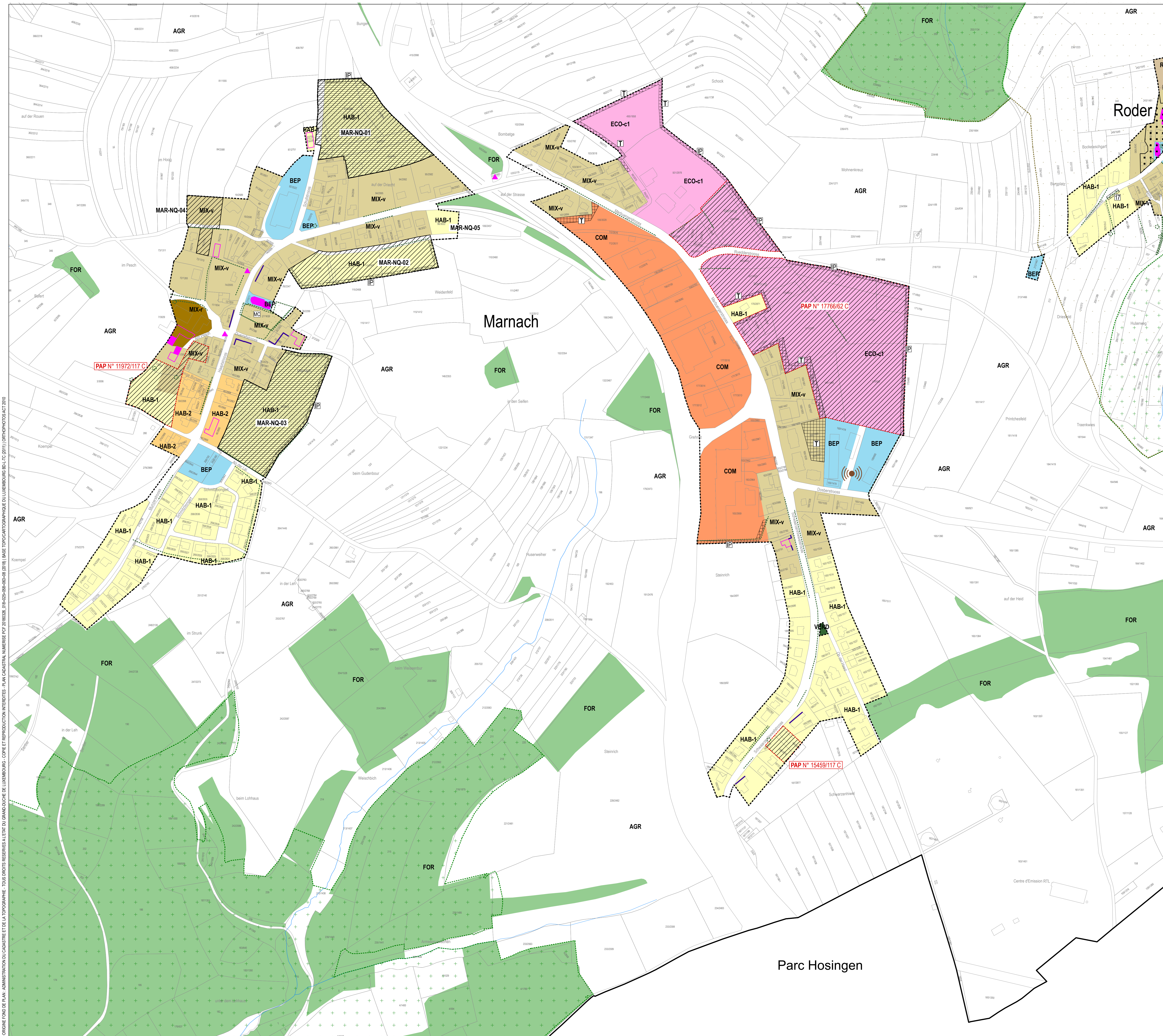
VERSION COORDONNEE

DESS.	CONTR.	RESP.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDEXE
			PH / ESA	30.11.2020	2043	M - 0 2 - 1 0	d

FORMAT 117,0 / 70,3 CM

© GEOMETRIE FOND DE PLAN, ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE - TOUS DROITS RESERVES A L'EGARD DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMERISE PCF 026+056+086 DU 2018 - BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG (B.L.T.C. 2011) ORTHOPHOTOS (2014-2019)

© GÉNÉRIQUE FOND DE PLAN, ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE - TOUS DROITS RÉSERVÉS A L'ÉVÉNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMÉRISÉ N° P200302_044252-05-06-08 (2018) (BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG B.L.C. (2011) ORTHOPHOTOS (2011))



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- Zones d'habitation**
 - HAB-1 zone d'habitation 1
 - HAB-2 zone d'habitation 2
- Zones mixtes**
 - MIX-u zone mixte urbaine
 - MIX-v zone mixte villageoise
 - MIX-r zone mixte rurale
- Zone de bâtiments et équipements publics**
 - BEP zone d'activités économiques communale type 1
 - BEP zone d'activités économiques communale type 2
 - BEP zone d'activités économiques régionale
- Zone commerciale**
 - COM zone commerciale-ASSA
 - COM zone spéciale-SYNP
- Zone de gares ferroviaires et routières**
 - GAR zone de gares ferroviaires et routières

Zones de sport et de loisir

- SP-1 zone de sport et de loisir - Camping
- SP-2 zone de sport et de loisir - Golf
- SP-3 zone de sport et de loisir - Jeunesse
- SP-4 zone de sport et de loisir - Jeux
- SP-5 zone de sport et de loisir - Sport
- SP-6 zone de sport et de loisir - Vacances
- SP-7 zone de sport et de loisirs - Robbesscheier

Zone de jardins familiaux

- JAF zone de jardins familiaux

Zone verte

- AGR zone agricole
- FOR zone forestière
- PARC zone de parc public
- VER zone de verdure

Délimitation de la zone verte

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

- Zone d'aménagement différé
- Zone d'urbanisation prioritaire

Zones de servitude "urbanisation"

- zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
- zone de servitude "urbanisation" - Tampon
- zone de servitude "urbanisation" - non acidifiant
- zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
- zone de servitude "urbanisation" - Art. 17

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

- couloir pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- construction à conserver
- petit patrimoine à conserver
- alignement d'une construction existante à préserver
- gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
- station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

- Plan d'aménagement particulier dument approuvé
- Plan d'aménagement particulier dument approuvé

Biotores

- Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"
- Mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier	Zonage		max. (m ²)
	COS	CUS	
MAR-NQ-01	0.4	0.6	20
MAR-NQ-02	0.4	0.6	25
MAR-NQ-03	0.4	0.6	20
MAR-NQ-04	0.4	0.6	20
MAR-NQ-05	0.4	0.6	16
MAR PAP 11972/117 C	0.4	0.7	26
MAR PAP 17766/62 C	0.65	1.2	26
MAR PAP 15459/117 C	0.4	0.6	26

* 1 logement de service par parcelle

FOND DE PLAN

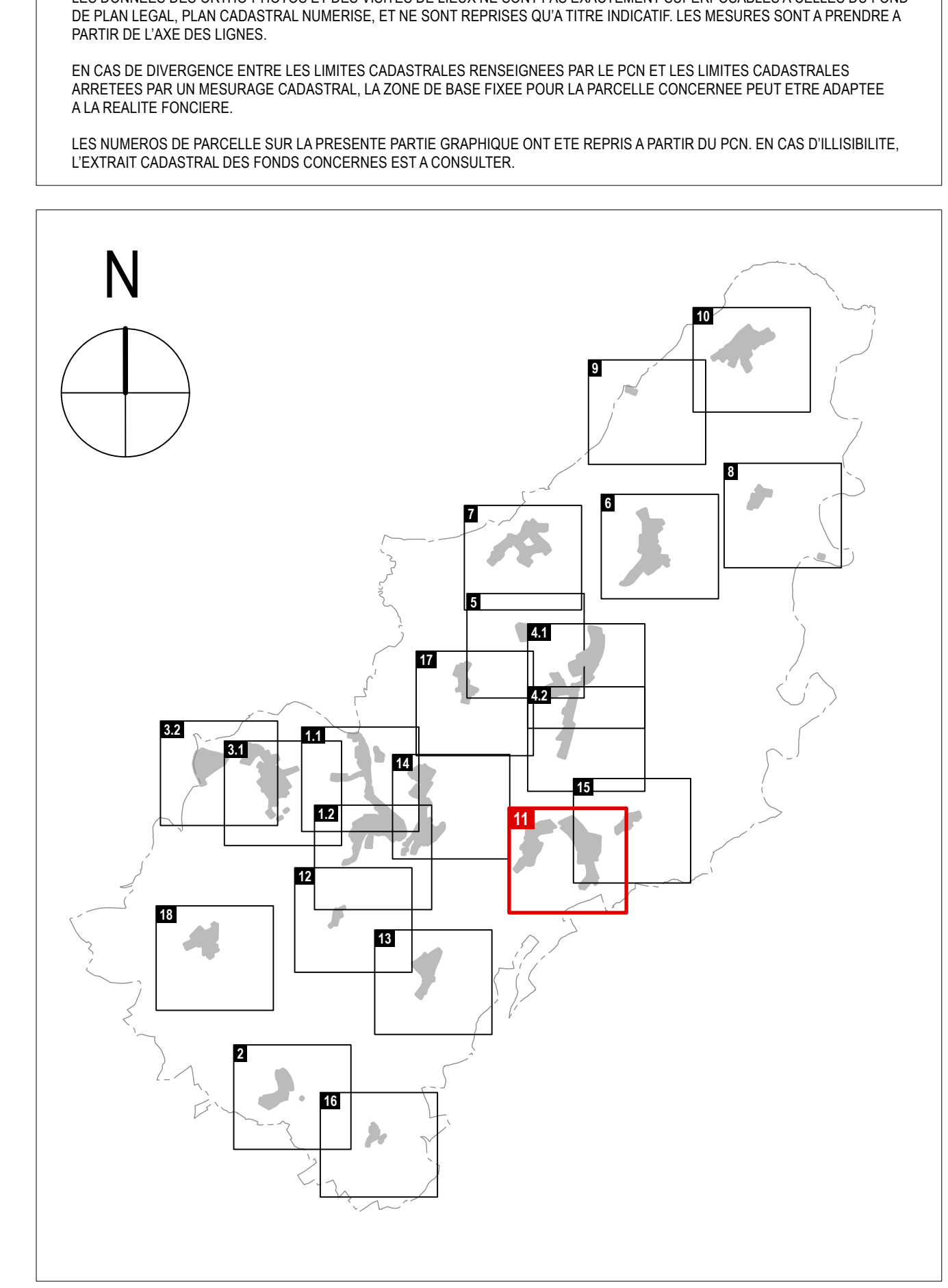
PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 028+058+086 DU 2018)

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- TOPONYME
- N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- RUSSIEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MAITRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX
 SCHLOSS CLERF 5701 CLERVAUX LUXEMBOURG
 TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 20 800 - 900

MAITRES D'OEUVRE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
 198, 60 GRAND-DUCHESSE CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
 TELEPHONE 30 800 - 1 TELECOPIE 30 800 - 50
 FLANDRISCH STRASSE 4 9308 COLOGNE ALLEMAGNE
 TELEPHONE 0221925 880-0 TELECOPIE 0221925 880-0

Zilpman s à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
 63, PARC D'ACTIVITES CAPELEN 8088 CAPELEN LUXEMBOURG
 TELEPHONE 24 40 30 50

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

#	DATE	EA	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
1	18.11.21	EA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
2	20.03.21	EA	MODIFICATIONS PDS (BIOLOGIQUE ZONE SPECIALE N°1000)
3	21.04.21	EA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
4	19.08.19	LG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA CA (REF. DECISIONS PDP-SE, MEMORIE DU 28.03.19 ET DU MISCD REF. 86.489 DU 14.02.19)

PHASE
PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

ECHELLE
1 : 2 500

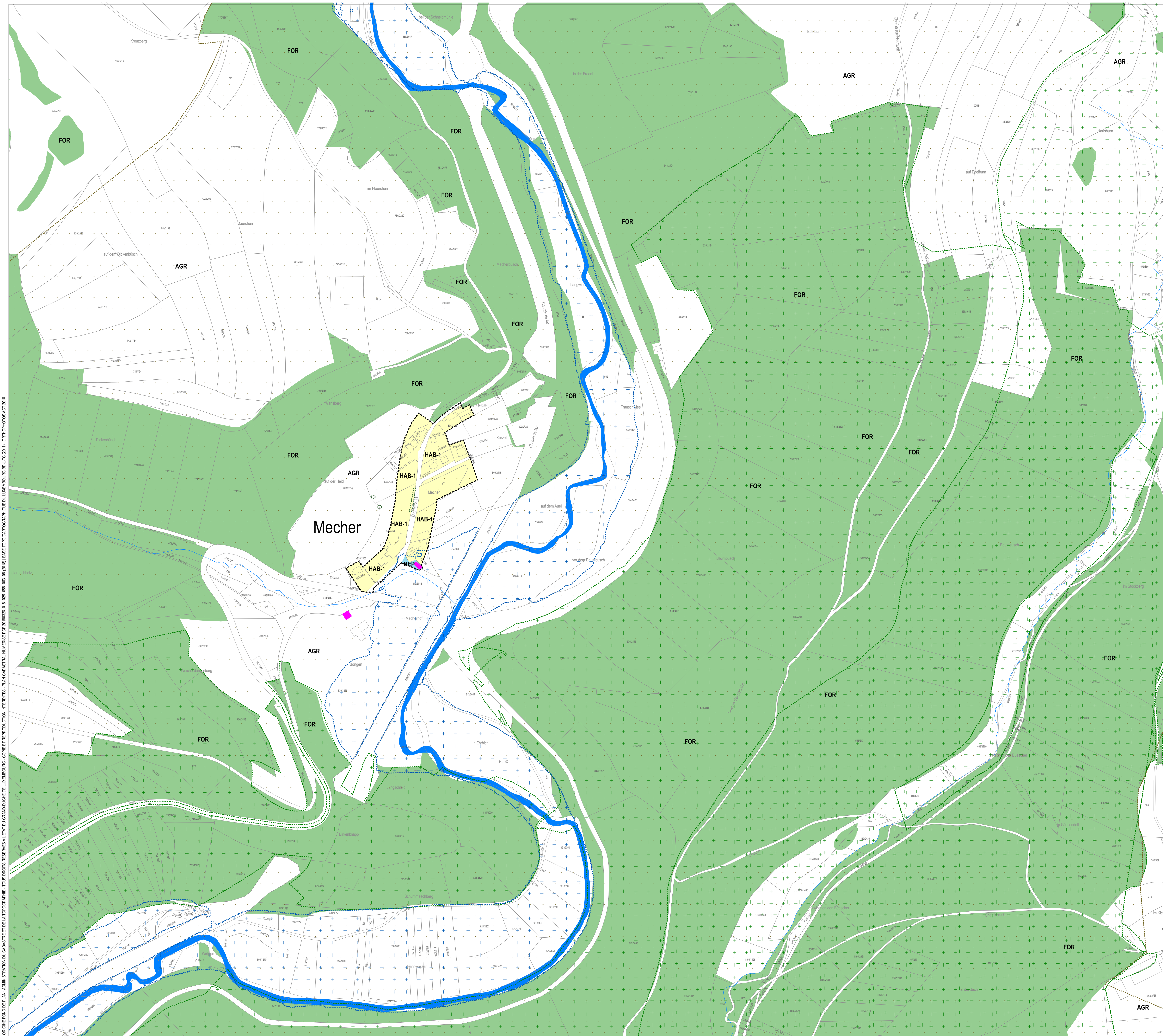
OBJET
MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19

LOCALITE DE MARNACH

VERSION COORDONNEE

DESS.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDEXE
CONTR.	PH / ESA	30.11.2020	2043	M - 0 2 - 1 1	d
RESP.					

FORMAT 117.0 / 70.3 CM



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
Zones d'habitation	zone de sport et de loisir - Camping
HAB-1 zone d'habitation 1	zone de sport et de loisir - Golf
HAB-2 zone d'habitation 2	zone de sport et de loisir - Jeunesse
Zones mixtes	zone de sport et de loisir - Jeux
zone mixte urbaine	zone de sport et de loisir - Sport
zone mixte villageoise	zone de sport et de loisir - Vacances
zone mixte rurale	zone de sport et de loisir - Robbesscheier
Zone de bâtiments et équipements publics	Zone de jardins familiaux
Zones d'activités	Zone verte
zone d'activités économiques communale type 1	zone agricole
zone d'activités économiques communale type 2	zone forestière
zone d'activités économiques régionale	zone de parc public
Zone commerciale	zone de verdure
Zones spéciales	----- Délimitation de la zone verte
zone spéciale-ASSA	
zone spéciale-SYNP	
Zone de gares ferroviaires et routières	

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
Zone d'aménagement différé
Zone d'urbanisation prioritaire
Zones de servitude "urbanisation"
zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
zone de servitude "urbanisation" - Tampon
zone de servitude "urbanisation" - non acidifiant
zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
zone de servitude "urbanisation" - Art. 17
Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"
couloir pour projets routiers ou ferroviaires
Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal
secteur protégé de type "environnement construit"
construction à conserver
petit patrimoine à conserver
alignement d'une construction existante à préserver
gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

à l'aménagement du territoire
station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
à la protection de la nature et des ressources naturelles
à la protection des sites et monuments nationaux
à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Plan d'aménagement particulier dument approuvé

N° du plan d'aménagement particulier dument approuvé

Biotope
Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"
Mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier	Zonage		
	COS max.	CUS max.	DL max.

FOND DE PLAN

BATIMENT EXISTANT
LIMITE PARCELLAIRE
LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
TOPONYME
N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

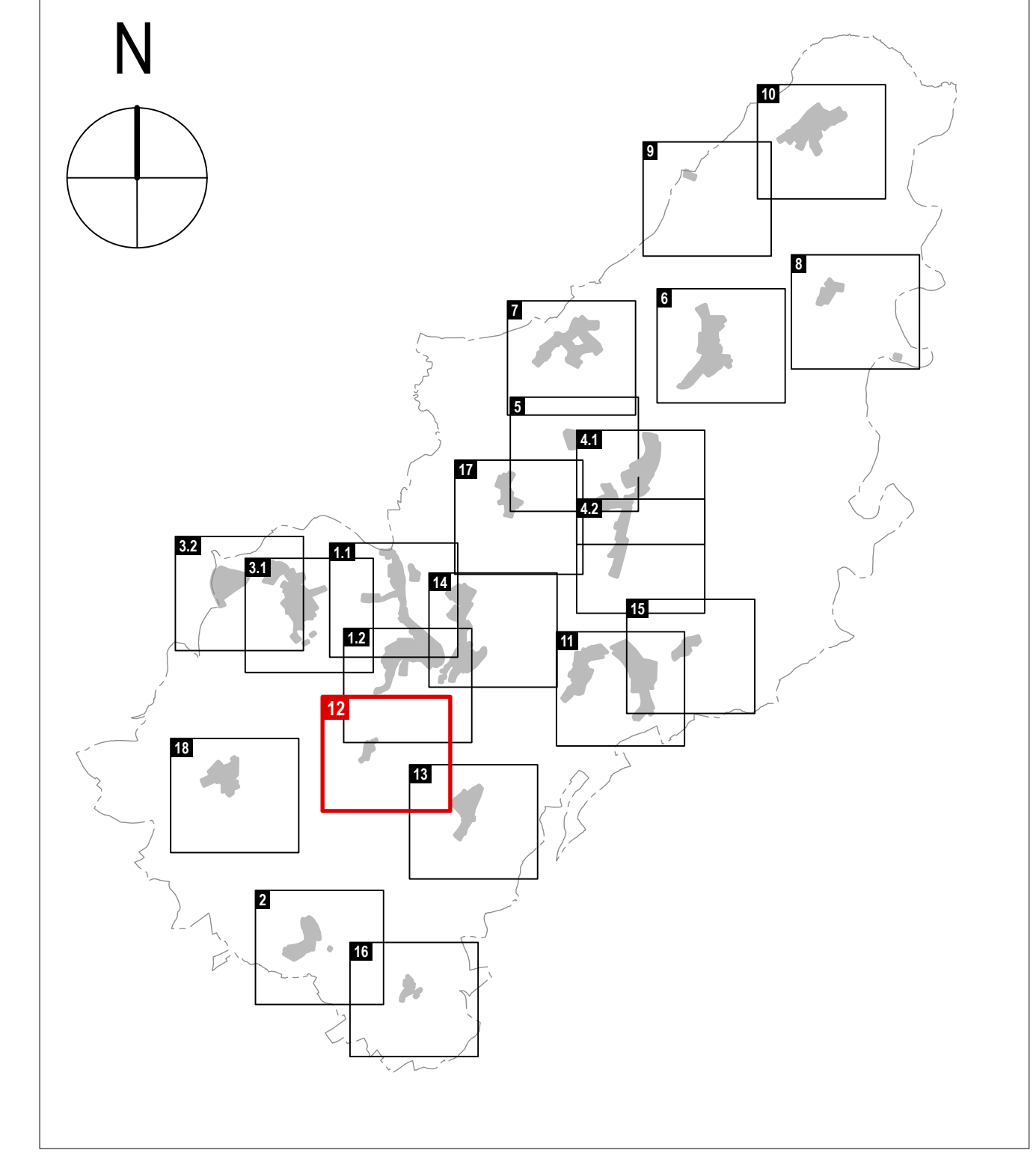
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
RUE (ORTHOPHOTOS)
RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSEES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRISSES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCES ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PGN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRETEES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNEE PEUT ETRE ADAPTEE A LA REALITE FONCIERE.

LES NUMEROS DE PARCELLE SUR LA PRESENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ETE REPRIS A PARTIR DU PGN. EN CAS D'ILLISIBILITE, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNES EST A CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MATRE D'OUVRAGE ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX SCHLOSS CLERF 5701 CLERVAUX LUXEMBOURG TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPE 27 800 - 900	MAITRES D'OEUVRE Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner 198, 60 GRANDS-OUICHESSE CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG TELEPHONE 303 800 1 TELECOPE 303 800 50 FLANDRICH STRASSE 4 4050 COLONIE ALLEMAGNE TELEPHONE 0271625 880-0 TELECOPE 0271625 880-60
	Zimplan s à r.l. Urbanisme & Aménagement du Territoire 45, PARC D'ACTIVITES CAPELEN 8088 CAPELEN LUXEMBOURG TELEPHONE 26 40 38 56

CONSEIL COMMUNAL	DATE / SIGNATURE
COMMISSION D'AMENAGEMENT	DATE / SIGNATURE
MINISTRE DE L'INTERIEUR	DATE / SIGNATURE
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	DATE / SIGNATURE

MODIFICATIONS

#	DATE	EDA	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
a	18.11.21	EDA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
b	21.04.21	EDA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
#	19.08.19	UG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA CAF REG 019/2019 PNP-SE, IMPLIQUE DU 28.03.19 ET DU MECED REF. 86.449 DU 14.02.19

PHASE PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

ECHELLE 1 : 2 500

OBJET MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19

VERSION COORDONNEE

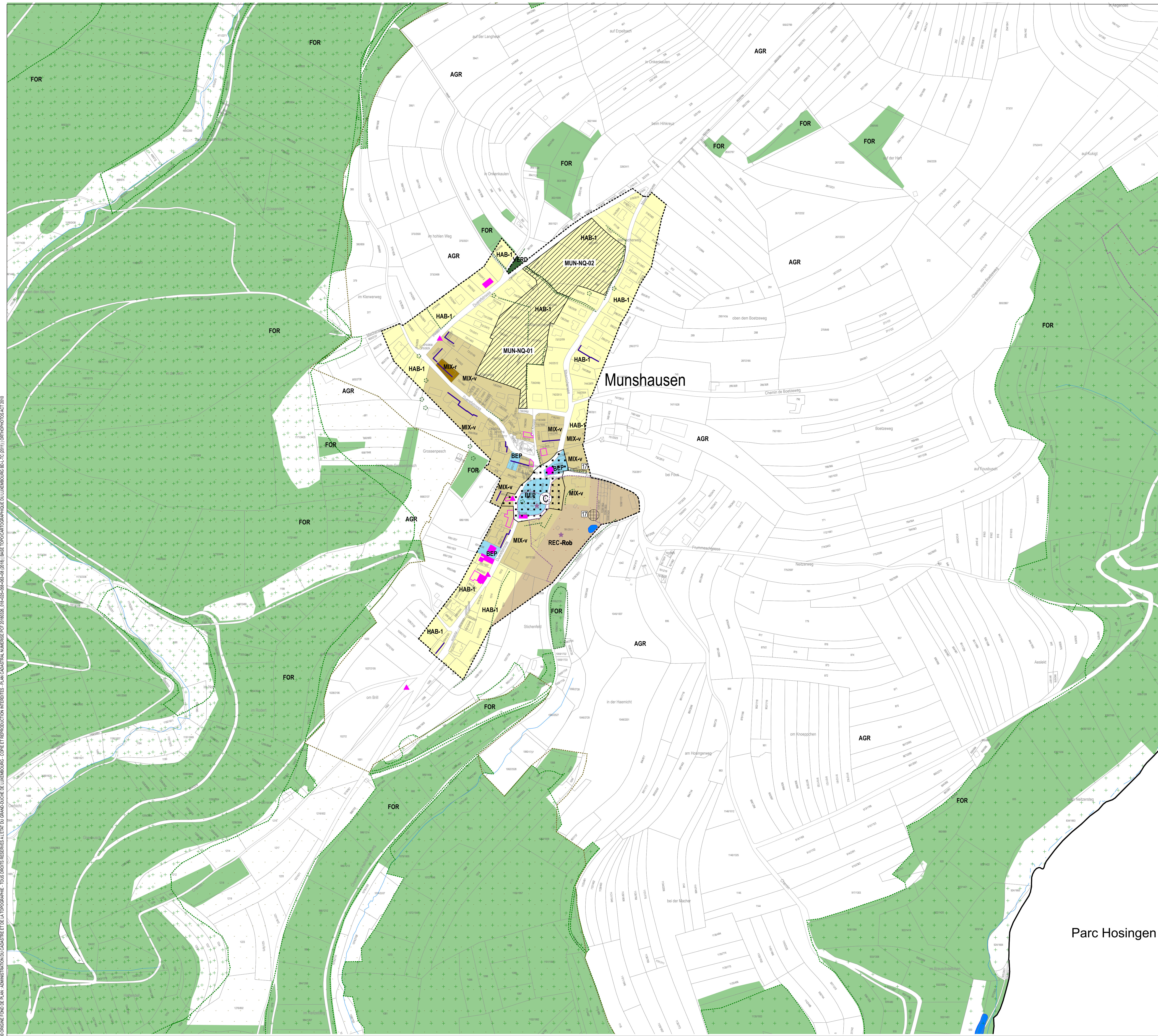
LOCALITE DE MECHER

NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDEXE
DESS. FH / ESA	30.11.2020	2043	M - 0 2 - 1 2	d
CONTR.				
RESP.				

FORMAT 117,0 / 70,3 CM

© GEOMETRIE FOND DE PLAN, ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE - TOUS DROITS RESERVES A L'EGARD DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMERISE N° 20180326_04-025-05-06-08-09-10 (01) ORTHOPHOTOS/BD-TOPO

© GÉNÉRAL FOND DE PLAN, ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE - TOUS DROITS RÉSERVÉS EN LIEU DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMÉRISÉ (PCF 026+006+006 DU 2018) BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG (B.L.T.C. 2011) ORTHOPHOTOS (A7 2011)



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
Zones d'habitation	Zones de sport et de loisir - Camping
HAB-1 zone d'habitation 1	HAB-1 zone de sport et de loisir - Golf
HAB-2 zone d'habitation 2	HAB-1 zone de sport et de loisir - Jeunesse
Zones mixtes	HAB-1 zone de sport et de loisir - Jeux
MIX-u zone mixte urbaine	HAB-1 zone de sport et de loisir - Sport
MIX-v zone mixte villageoise	HAB-1 zone de sport et de loisir - Vacances
MIX-r zone mixte rurale	HAB-1 zone de sport et de loisir - Robbesscheier
Zones de bâtiments et équipements publics	Zone de jardins familiaux
BEP zone d'activités	JAF
COE-1 zone d'activités économiques communale type 1	Zones de vertes
COE-2 zone d'activités économiques communale type 2	AGR zone agricole
COE-3 zone d'activités économiques régionale	FOR zone forestière
COM zone commerciale	PMR zone de parc public
Zones spéciales	VER zone de verdure
SP-ASSA zone spéciale-ASSA	
SP-SYNP zone spéciale-SYNP	
Zones de gares ferroviaires et routières	
GARE	----- Délimitation de la zone verte

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone d'aménagement différé

Zone d'urbanisation prioritaire

Zones de servitude "urbanisation"

- zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
- zone de servitude "urbanisation" - Tampon
- zone de servitude "urbanisation" - non acidifiant
- zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
- zone de servitude "urbanisation" - Art. 17

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"
couloir pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal
secteur protégé de type "environnement construit"

- construction à conserver
- petit patrimoine à conserver
- alignement d'une construction existante à préserver
- gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
- station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Plan d'aménagement particulier dument approuvé

N° du plan d'aménagement particulier dument approuvé

Biotopes

Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"

Mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier		Zonage	
COS	CUS	max.	(m ²)
0,4	0,6	0,4	0,6
CSS	DL	max.	(m ²)
0,6	DL	20	-

MUN-NQ-01		MUN-NQ-02	
HAB-1		HAB-1	
COS	0,4	CUS	0,6
CSS	0,6	DL	20

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 026+006+006 DU 2018)

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- TOPONYME
- N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

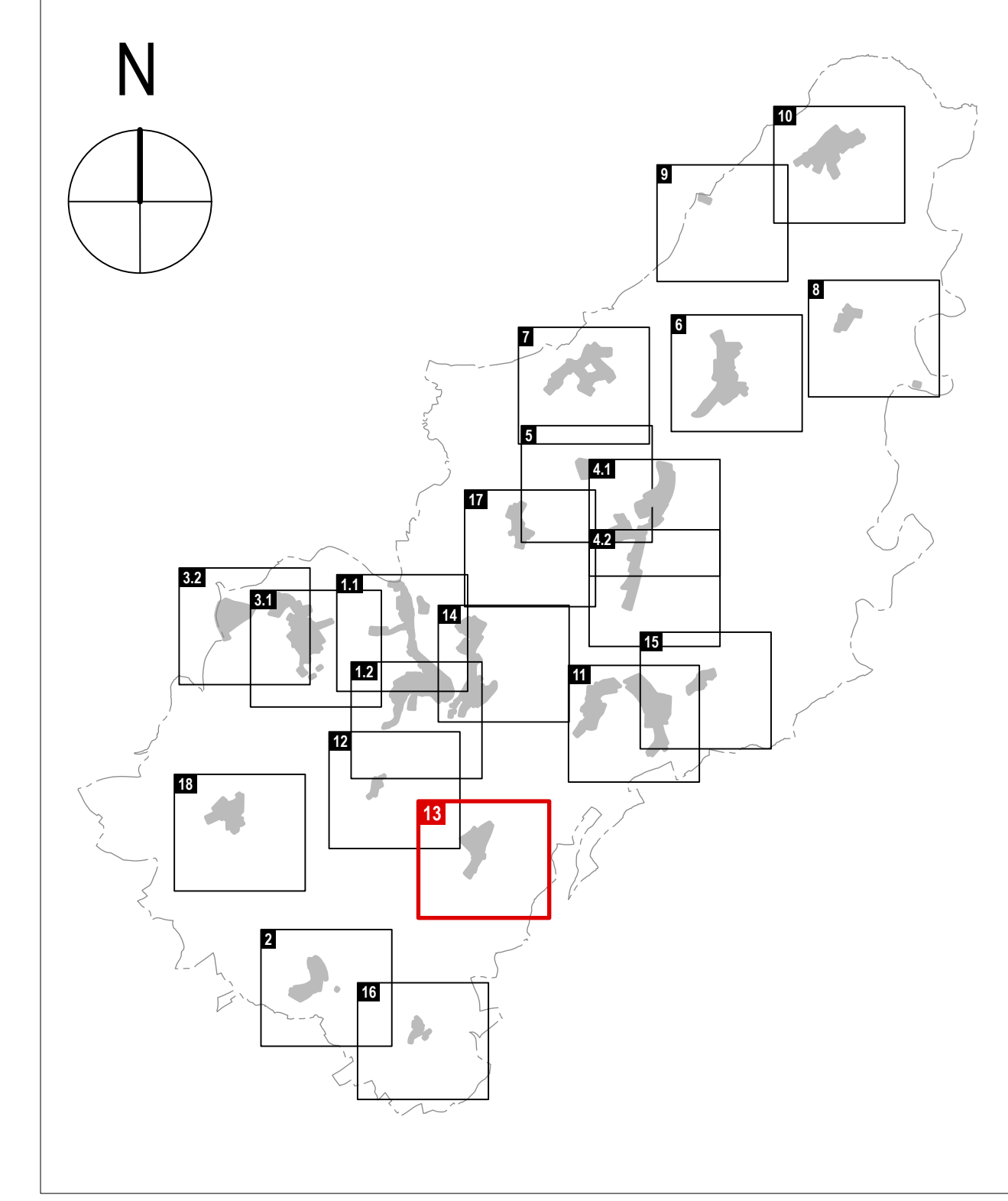
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- RUSSAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERposables A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRIS QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCES ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNÉES PAR LE P.C.N. ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXÉE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE À LA RÉALITÉ FONCIÈRE.

LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÉTÉ REPRIS À PARTIR DU P.C.N. EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNÉS EST À CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MATRE D'OUVRAGE ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX SCHLOSS CLERF 5701 CLERVAUX LUXEMBOURG TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 800	MATRES D'OEUVRE Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner 198, 60 GRANDE-ROUSSE CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG TELEPHONE 303 800 - 1 TELECOPIE 303 800 - 50 FLANDRUCHE STRASSE 4 4031 COLONNE ALLEMAGNE TELEPHONE 0221 925 880 - 0 TELECOPIE 0221 925 880 - 0
	Zimplan s.à r.l. Urbanisme & Aménagement du Territoire 45, PARC D'ACTIVITES CAPELEN 8008 CAPELEN LUXEMBOURG TELEPHONE 26 40 38 56

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

N°	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
1	18.11.21	EA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
2	20.05.21	CSA	ADAPTATIONS PAR NEGOCIATION ZONE SPECIALE (M.P. 2021)
3	21.04.21	EA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
4	19.08.19	UG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA CA RE SECURITE (M.P. 2019) ET DU MISCED REF. 86.449 DU 14.02.19

PHASE PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

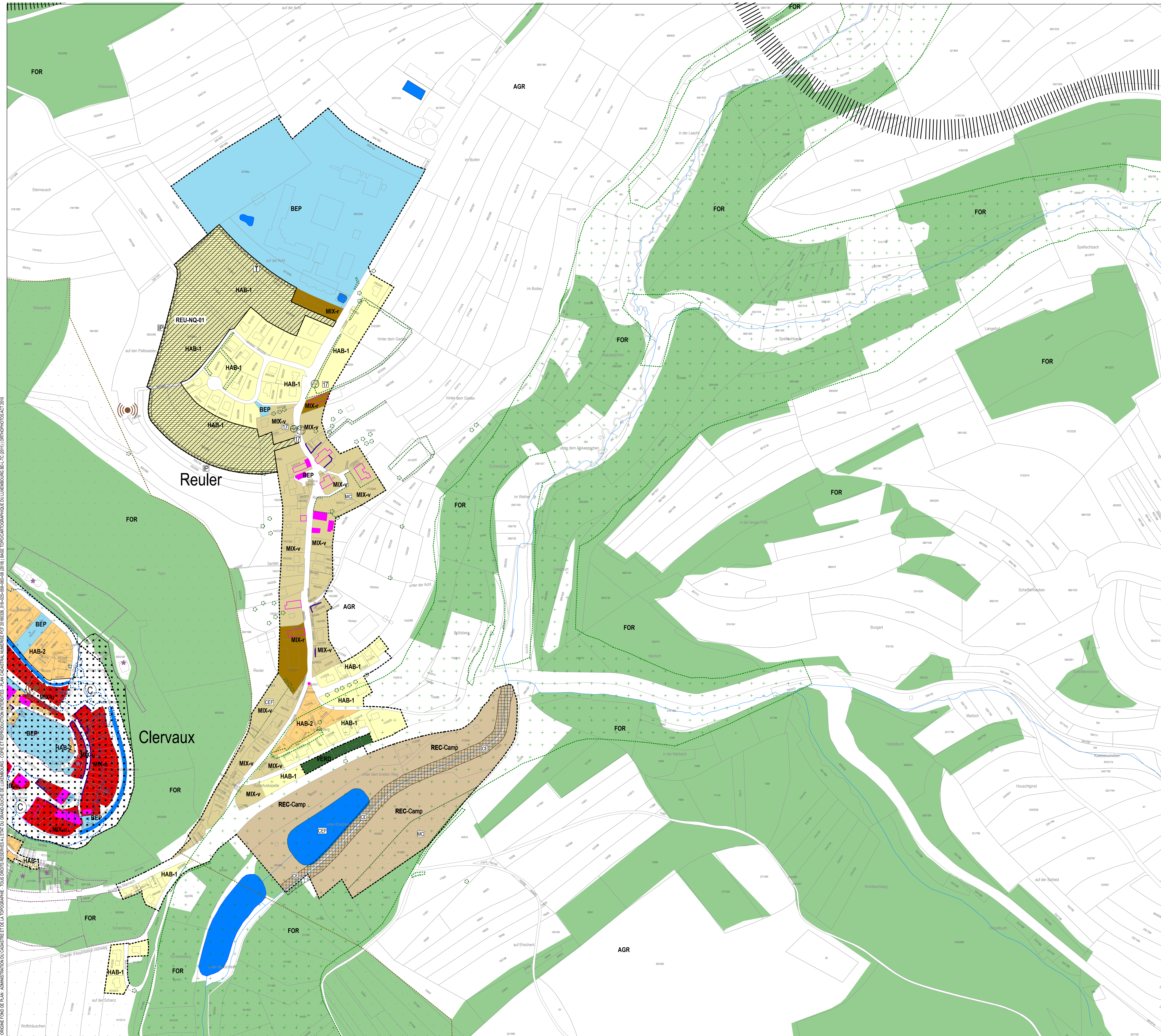
ECHELLE 1 : 2 500

OBJET MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19

LOCALITE DE MUNSHAUSEN

DESS.	CONTR.	RESP.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDEXE
			PH / ESA	30.11.2020	2043	M - 0 2 - 1 3	d

FORMAT 117,0 / 70,3 CM



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
Zones d'habitation	zone de sport et de loisir - Camping
HAB-1 zone d'habitation 1	zone de sport et de loisir - Golf
HAB-2 zone d'habitation 2	zone de sport et de loisir - Jeunesse
Zones mixtes	zone de sport et de loisir - Jeux
zone mixte urbaine	zone de sport et de loisir - Sport
zone mixte villageoise	zone de sport et de loisir - Vacances
zone mixte rurale	zone de sport et de loisirs - Robbesscheier
Zone de bâtiments et équipements publics	Zone de jardins familiaux
BEP	JAF
Zones d'activités	Zone verte
zone d'activités économiques communale type 1	AGR zone agricole
zone d'activités économiques communale type 2	FOR zone forestière
zone d'activités économiques régionale	PARC zone de parc public
Zone commerciale	zone de verdure
zone spéciale-ASSA	
zone spéciale-SYNP	
Zone de gares ferroviaires et routières	
GARE	

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone d'aménagement différé

Zone d'urbanisation prioritaire

Zones de servitude "urbanisation"

- zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
- zone de servitude "urbanisation" - Tampon
- zone de servitude "urbanisation" - non acidifiant
- zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
- zone de servitude "urbanisation" - Art. 17

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

couloir pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- construction à conserver
- petit patrimoine à conserver
- alignement d'une construction existante à préserver
- gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
- station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Plan d'aménagement particulier d'ément approuvé

N° du plan d'aménagement particulier d'ément approuvé

Biotores

Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"

Mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier		Zonage		max.	
COS	max.	CUS	max.	DL	max.
REL/NQ-01	HAB-1	0,4	CUS	0,6	
	COS	0,6	DL	20	
	CSS	0,6	DL	-	

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 026+056+066 DU 2018)

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- TOPONYME
- N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

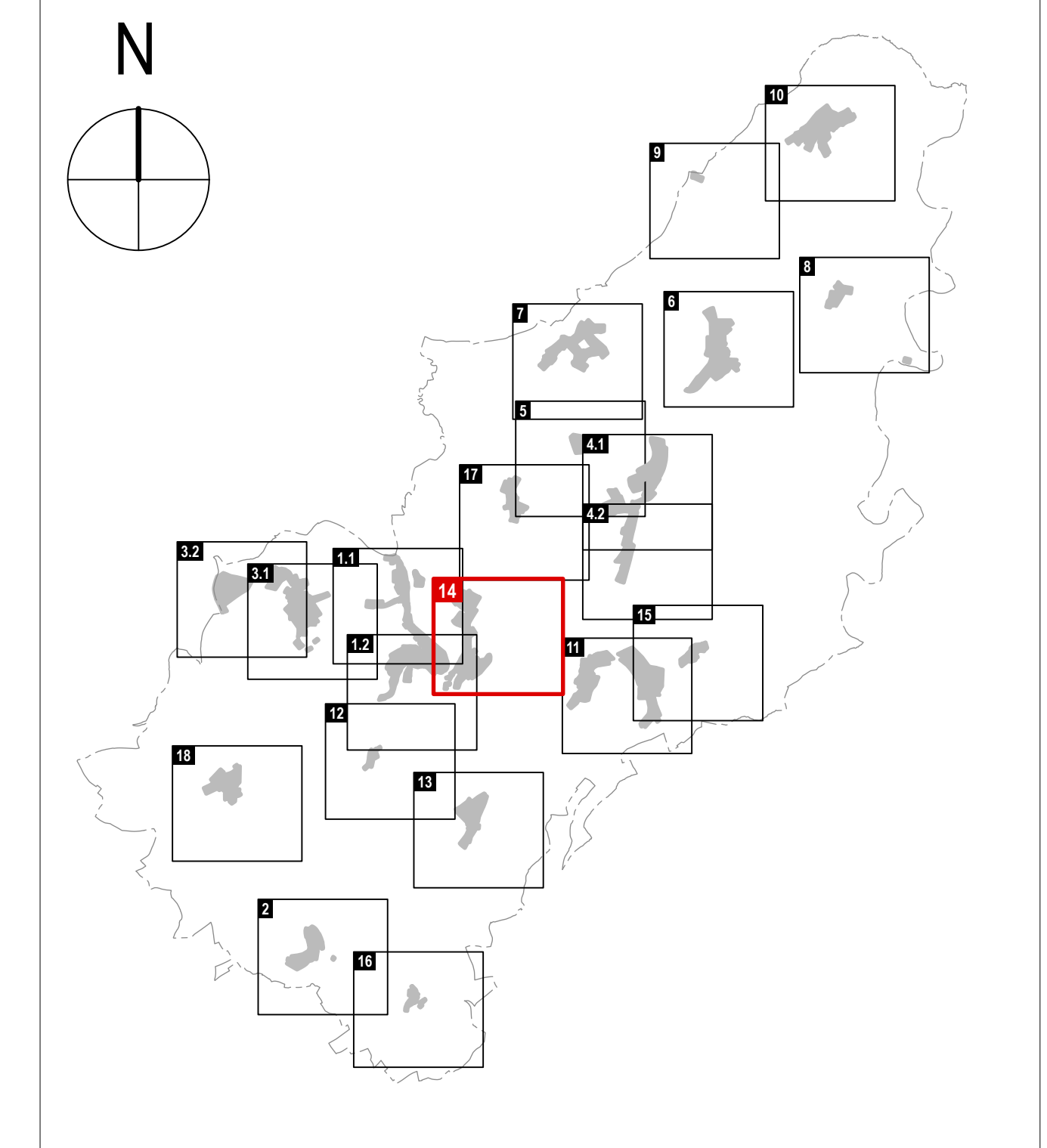
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- RUSSIEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRISES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTEES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNEE PEUT ETRE ADAPTEE A LA REALITE FONCIERE.

LES NUMEROS DE PARCELLE SUR LA PRESENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ETE REPRES A PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITE, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNES EST A CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MAITRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

MAITRES D'OEUVRE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner

SCHLOSS CLERF 5701 CLERVAUX LUXEMBOURG
TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 900

198, 60 GRANDS-BOUCHES CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
TELEPHONE 303 800 - 1 TELECOPIE 303 800 - 53
FLANDRUCHE STRASSE 4 9038 COLONNE ALLEMAGNE
TELEPHONE 0221925 880-0 TELECOPIE 0221925 880-0

Zimplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
65, PARC D'ACTIVITES CAPELLEN 8088 CAPELLEN LUXEMBOURG
TELEPHONE 26 40 38 56

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

#	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
a	18.11.21	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
b	21.04.21	ESA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
#	19.08.19	UG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA CA REF. DECISIONS PNP-SE. IMPLANTÉ DU 28.03.19 ET DU MISER. REF. 86.489 DU 14.02.19.

PHASE PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

ECHELLE: 1 : 2 500

OBJET: MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19

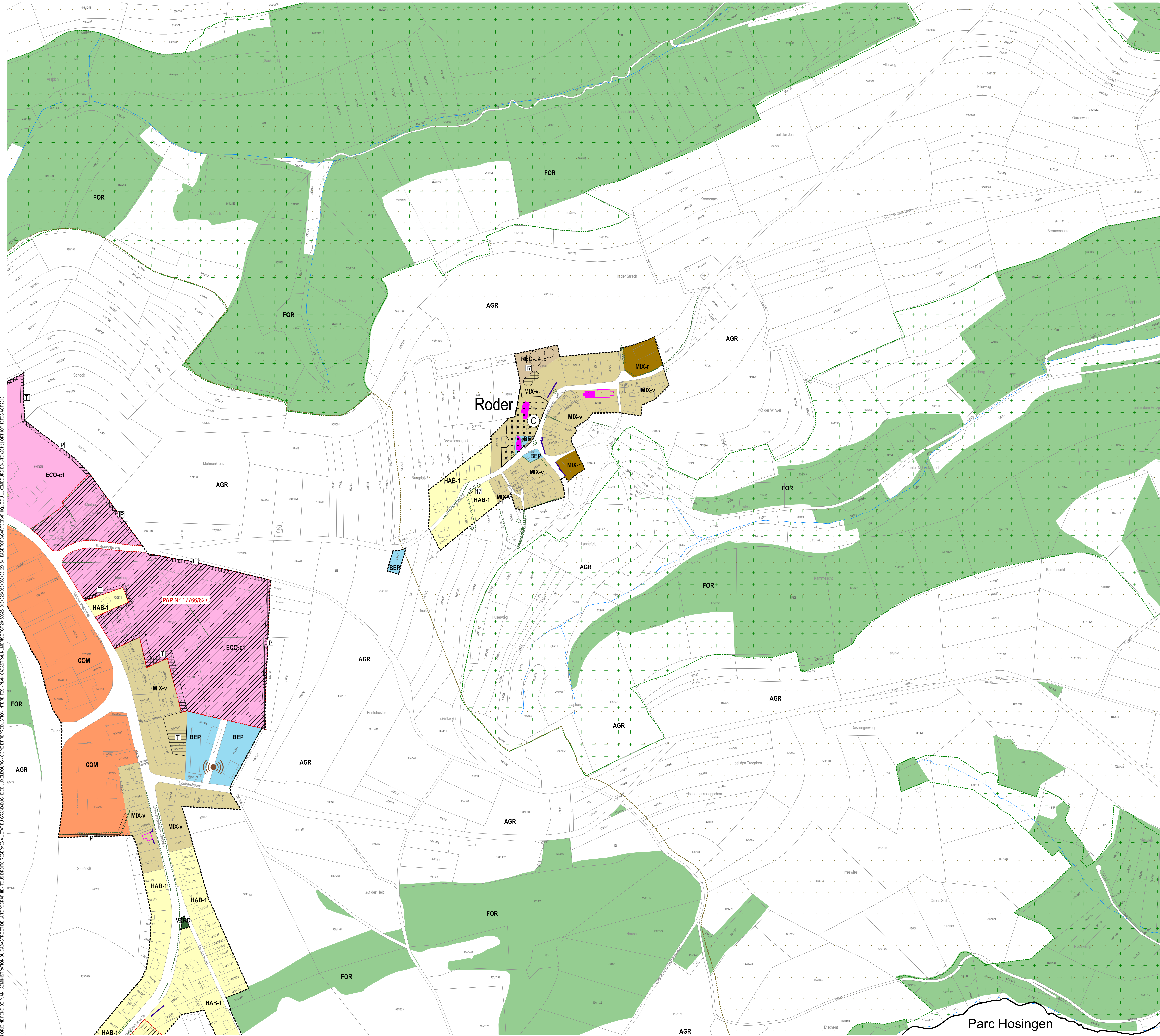
LOCALITE DE REULER

DESS.	CONTR.	RESP.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
			FH / ESA	30.11.2020	2043	M - 0 2 - 1 4	d

VERSION COORDONNEE

FORMAT 117,0 / 70,3 CM

© GROSHE FOND DE PLAN, ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX, COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES. PLAN CADASTRAL NUMERISE PCF 026+056+066 (2018). BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG (B.L.T.C.) (2011). ORTHOPHOTOS (2019).



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
Zones d'habitation	Zones de sport et de loisir - Camping
HAB-1 zone d'habitation 1	zone de sport et de loisir - Golf
HAB-2 zone d'habitation 2	zone de sport et de loisir - Jeunesse
Zones mixtes	zone de sport et de loisir - Jeux
zone mixte urbaine	zone de sport et de loisir - Sport
zone mixte villageoise	zone de sport et de loisir - Vacances
zone mixte rurale	zone de sport et de loisir - Robbesscheier
Zone de bâtiments et équipements publics	Zone de jardins familiaux
Zones d'activités	Zone verte
zone d'activités économiques communale type 1	zone agricole
zone d'activités économiques communale type 2	zone forestière
zone d'activités économiques régionale	zone de parc public
Zone commerciale	zone de verdure
zone spéciale-ASSA	
zone spéciale-SYNP	
Zone de gares ferroviaires et routières	

ZONES SUPERPOSEES

	Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
	Zone d'aménagement différé
	Zone d'urbanisation prioritaire
Zones de servitude "urbanisation"	
	zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
	zone de servitude "urbanisation" - Tampon
	zone de servitude "urbanisation" - non acidifiant
	zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
	zone de servitude "urbanisation" - Art. 17
Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"	
	couloir pour projets routiers ou ferroviaires
Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal	
	secteur protégé de type "environnement construit"
	construction à conserver
	petit patrimoine à conserver
	alignement d'une construction existante à préserver
	gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

	à l'aménagement du territoire
	station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
	à la protection de la nature et des ressources naturelles
	à la protection des sites et monuments nationaux
	à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Plan d'aménagement particulier d'arrêt approuvé

N° du plan d'aménagement particulier d'arrêt approuvé

Biotopes

Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"

Mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier	Zonage	
	COS	CUS
COS	max	max
	DL	max
CSS	max	max
	DL	max

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 028+058+086 DU 2018)

	BATIMENT EXISTANT
	LIMITE PARCELLAIRE
	LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
	TOPONYME
	N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

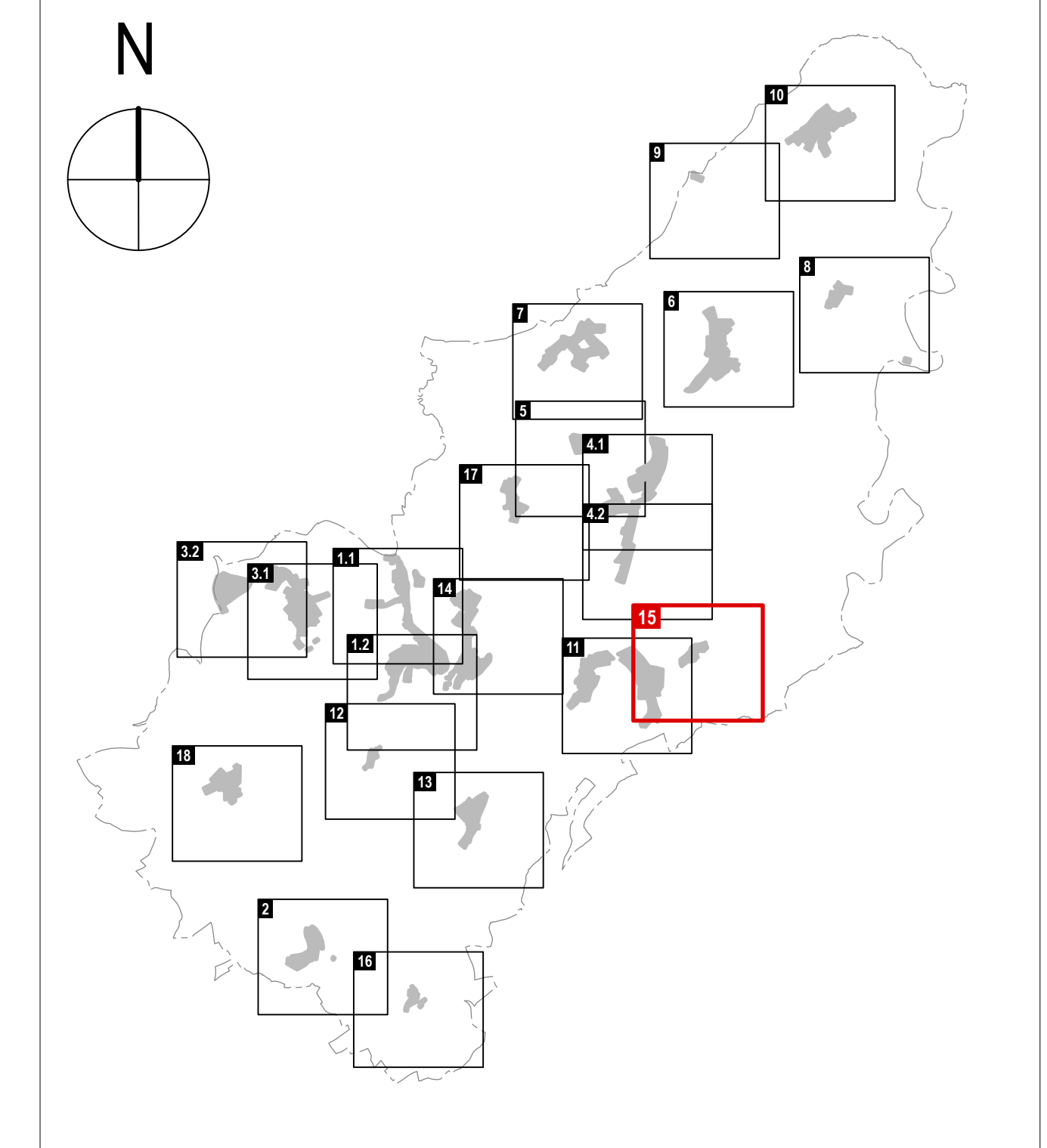
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

	BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
	BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
	RUE (ORTHOPHOTOS)
	RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
	RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRISSES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXÉE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE A LA REALITÉ FONCIÈRE.

LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÊTRE REPRIS A PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNÉS EST À CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MAITRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX
 SCHLOSS CLERF 5701 CLERVAUX LUXEMBOURG
 TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 900

MAITRES D'ŒUVRE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
 198, 60 GRANDS-BOUCHES CHARLOTTE 1311 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
 TELEPHONE 303 800 1 TELECOPIE 303 800 50
 FLANDRISCH STRASSE 4 4030 COLONNE ALLEMAGNE
 TELEPHONE 0271625 880-0 TELECOPIE 0271625 880-0

Zilpman s à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
 65, PARC D'ACTIVITES CAPELEN 8088 CAPELEN LUXEMBOURG
 TELEPHONE 26 40 38 56

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

#	DATE	EA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
a	18.11.21	EA4	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
b	21.04.21	EA4	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
#	19.08.19	UG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA CA REF. REG19/019 PMP SE. IMBRESSE DU 28.03.19 ET DU MISCD. REF. 86.489 DU 14.02.19

INDICE

INDICE	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
PHASE			
PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL			

ECHELLE

1 : 2 500

OBJET

MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19

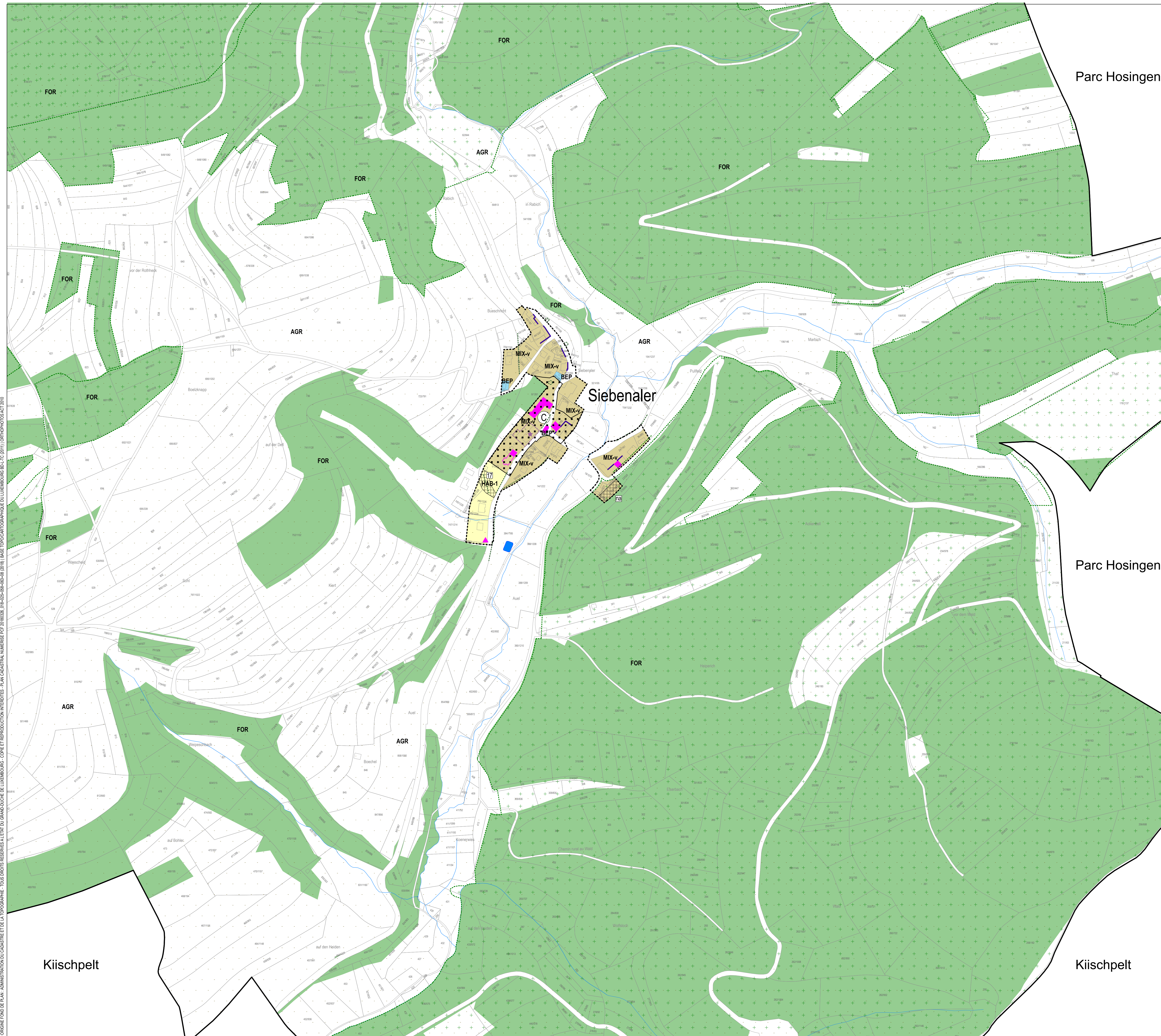
LOCALITE DE RODER

VERSION COORDONNEE

DESS.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
CONTR.	FH / ESA	30.11.2020	2043	M - 0 2 - 1 5	d
RESP.					

FORMAT 117,0 / 70,3 CM

© GISENE FOND DE PLAN, ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE - TOUS DROITS RÉSERVÉS AU LEVÉ DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMÉRISÉ (PCF 028+058+086 DU 2018) - BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG (B.L.T.C. 2011) - ORTHOPHOTOS (2019)



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
Zones d'habitation	zone de sport et de loisir - Camping
HAB-1 zone d'habitation 1	zone de sport et de loisir - Golf
HAB-2 zone d'habitation 2	zone de sport et de loisir - Jeunesse
Zones mixtes	zone de sport et de loisir - Jeux
zone mixte urbaine	zone de sport et de loisir - Sport
zone mixte villageoise	zone de sport et de loisir - Vacances
zone mixte rurale	zone de sport et de loisir - Robbesscheier
Zone de bâtiments et équipements publics	Zone de jardins familiaux
BEP zone d'activités	ZAR zone de jardins familiaux
zone d'activités économiques communale type 1	Zone verte
zone d'activités économiques communale type 2	AGR zone agricole
zone d'activités économiques régionale	FOR zone forestière
Zone commerciale	PMR zone de parc public
CM zone commerciale-ASSA	VR zone de verdure
zone spéciale-SYNP	----- Délimitation de la zone verte
Zone de gares ferroviaires et routières	

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone d'aménagement différé

Zone d'urbanisation prioritaire

Zones de servitude "urbanisation"

- zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
- zone de servitude "urbanisation" - Tampon
- zone de servitude "urbanisation" - non acidifiant
- zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
- zone de servitude "urbanisation" - Art. 17

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

couloir pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- construction à conserver
- petit patrimoine à conserver
- alignement d'une construction existante à préserver
- gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
- station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Plan d'aménagement particulier dument approuvé

N° du plan d'aménagement particulier dument approuvé

Biotopes

Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"

Mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier	Zonage	
	COS max.	CUS max. (m ²)
	CSS max.	DL max. (m ²)

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 026+056+066 DU 2018)

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- TOPONYME
- N° DU PARCELLE

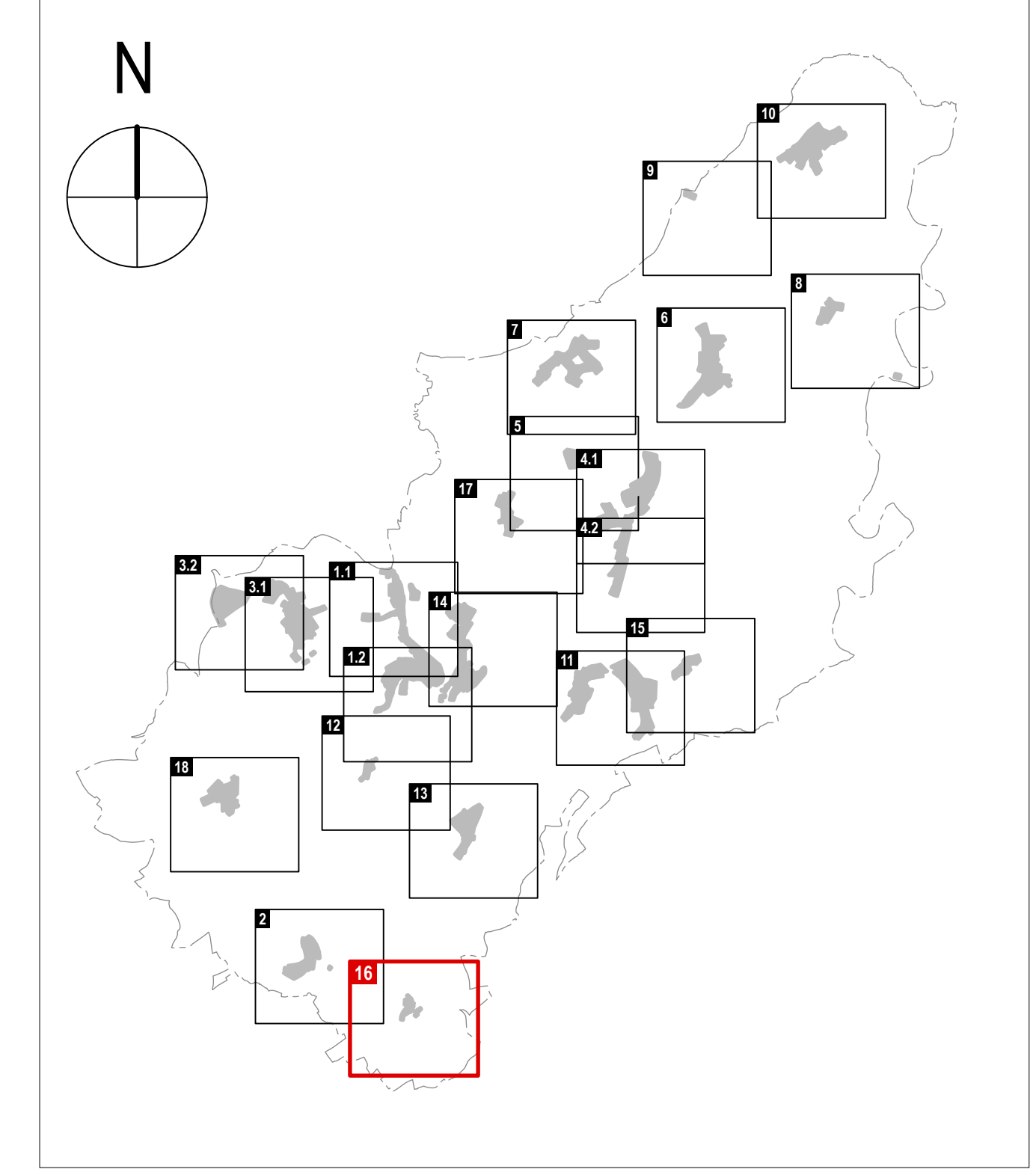
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRIS QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIEUX.

EN CAS DE DIVERGENCES ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTEES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNEE PEUT ETRE ADAPTEE A LA REALITE FONCIERE.

LES NUMEROS DE PARCELLE SUR LA PRESENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ETE REPRIS A PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITE, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNES EST A CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MAITRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

MAITRES D'OEUVRE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner

SCHLOSS CLERF 5701 CLERVAUX LUXEMBOURG
 TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 900

198, 60 GRANDS-OUICHESSE CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
 TELEPHONE 303 800 - 1 TELECOPIE 303 800 - 50
 FLANDRICH STRASSE 4 4031 COLONIE ALLENBAHE
 TELEPHONE 0271625 880-0 TELECOPIE 0271625 880-0

Zilman s.à r.l.
 Urbanisme & Aménagement du Territoire
 63, PARC D'ACTIVITES CAPELEN 8088 CAPELEN LUXEMBOURG
 TELEPHONE 26 40 38 56

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

#	DATE	EA	DESCRIPTION DES MODIFICATIONS
a	18.11.21	EA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
b	21.04.21	EA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
#	19.04.19	UG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA CA REF. DECISIONS PNP SE. IMBRESSE DU 28.03.19 ET DU MISER. REF. 86.449 DU 14.02.19

INDICE

INDICE	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
--------	------	-----	--------------------------------

PHASE: PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

ECHELLE: 1 : 2 500

OBJET: MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19

LOCALITE DE SIEBENALER

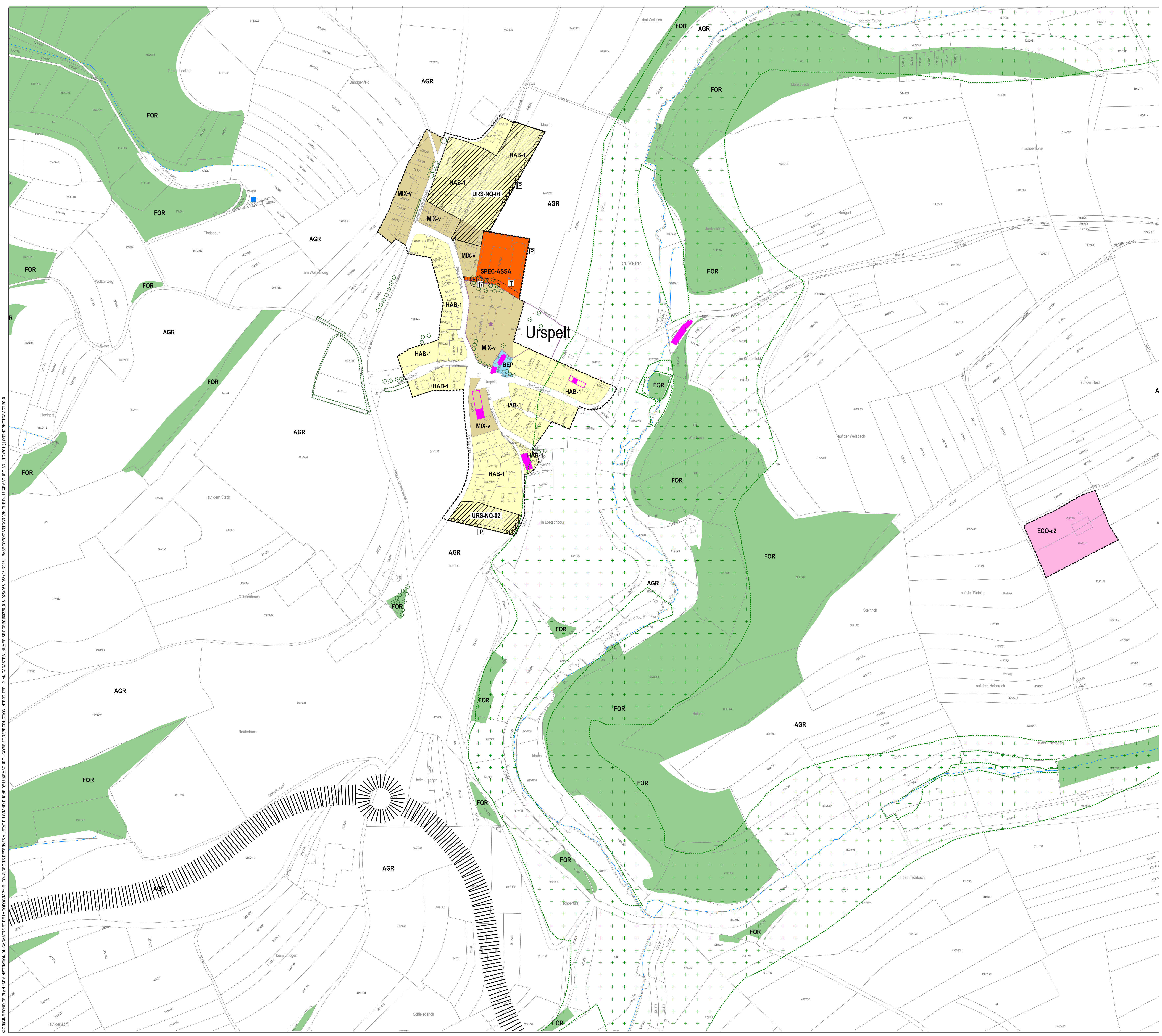
VERSION COORDONNEE

DESS.	PH / ESA	DATE	30.11.2020	N° PROJET	2043	N° PLAN	M - 0 2 - 1 6	INDICE	d
CONTR.									
RESP.									

FORMAT 117,0 / 70,3 CM

© GÉNÉRAL FOND DE PLAN, ADMINISTRATION DU CANTON DE LUXEMBOURG - TOUS DROITS RÉSERVÉS A L'ÉVÉNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMERISE PCF 026+056+066 DU 2018 - BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG (B.L.T.C. 2011) ORTHOPHOTOS (2018)

© GÉNÉRIQUE FOND DE PLAN, ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE - TOUS DROITS RÉSERVÉS A L'ÉVÉNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMÉRISÉ (PCF 026+056+066 DU 2018) (BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG (B.L.T. 02011) ORTHOPHOTOS (S.A.T. 2018))



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
Zones d'habitation	Zones de sport et de loisir - Camping
HAB-1 zone d'habitation 1	zone de sport et de loisir - Golf
HAB-2 zone d'habitation 2	zone de sport et de loisir - Jeunesse
Zones mixtes	zone de sport et de loisir - Jeux
MIX-u zone mixte urbaine	zone de sport et de loisir - Sport
MIX-v zone mixte villageoise	zone de sport et de loisir - Vacances
MIX-r zone mixte rurale	zone de sport et de loisirs - Robbesscheier
Zone de bâtiments et équipements publics	Zone de jardins familiaux
BEP Zone d'activités	JAF
ECO-c1 zone d'activités économiques communale type 1	Zone verte
ECO-c2 zone d'activités économiques communale type 2	AGR zone agricole
ECO-r zone d'activités économiques régionale	FOR zone forestière
Zone commerciale	PMR zone de parc public
COM zone commerciale-ASSA	VER zone de verdure
zone commerciale-SYNP	----- Délimitation de la zone verte
Zone de gares ferroviaires et routières	
GARE	

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone d'aménagement différé

Zone d'urbanisation prioritaire

Zones de servitude "urbanisation"

- zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
- zone de servitude "urbanisation" - Tampon
- zone de servitude "urbanisation" - non adiffand
- zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
- zone de servitude "urbanisation" - Art. 17

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

couloir pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- construction à conserver
- petit patrimoine à conserver
- alignement d'une construction existante à préserver
- gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
- station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Plan d'aménagement particulier dument approuvé

N° du plan d'aménagement particulier dument approuvé

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier		Zonage	
COS	CUS	max.	min.
0,4	0,6	0,4	0,6
0,6	20	DL	max.

URS-NQ-01		URS-NQ-02	
HAB-1 & MIX-v		HAB-1	
COS	0,4	CUS	0,6
CSS	0,6	DL	20

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 026+056+066 DU 2018)

BATIMENT EXISTANT

LIMITE PARCELLAIRE

LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL

TOPONYME

N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)

BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)

RUE (ORTHOPHOTOS)

RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)

RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL. PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRIS QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCES ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE P.C.N. ET LES LIMITES CADASTRALES ARRETEES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNEE PEUT ETRE ADAPTEE A LA REALITE FONCIERE.

LES NUMEROS DE PARCELLE SUR LA PRESENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ETE REPRIS A PARTIR DU P.C.N. EN CAS D'ILLISIBILITE, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNES EST A CONSULTER.

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MAITRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

MAITRES D'OEUVRE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner

SCHLOSS CLERF 5701 CLERVAUX LUXEMBOURG
TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 900

198, 60 GRANDS-DUCHESSE CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
TELEPHONE 303 800 - 1 TELECOPIE 303 800 - 50
FLANBURGER STRASSE 4 9308 COLONNE ALLENMANGE
TELEPHONE 021 925 880 - 0 TELECOPIE 021 925 880 - 0

Zimplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
65, PARC D'ACTIVITES CAPELLEN 8088 CAPELLEN LUXEMBOURG
TELEPHONE 24 40 38 56

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

#	DATE	EDA	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
1	18.11.21	EDA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
2	20.05.21	EDA	MODIFICATIONS P.D.S. (PROTECTION DE LA NATURE)
3	21.04.21	EDA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
4	19.08.19	UG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA CAF REG 02/019 P.M.P. SE. IMBRIQUE DU 28.03.19 ET DU MECER REF. 86.489 DU 14.02.19

PHASE: PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

ECHELLE: 1 : 2 500

OBJET: MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19

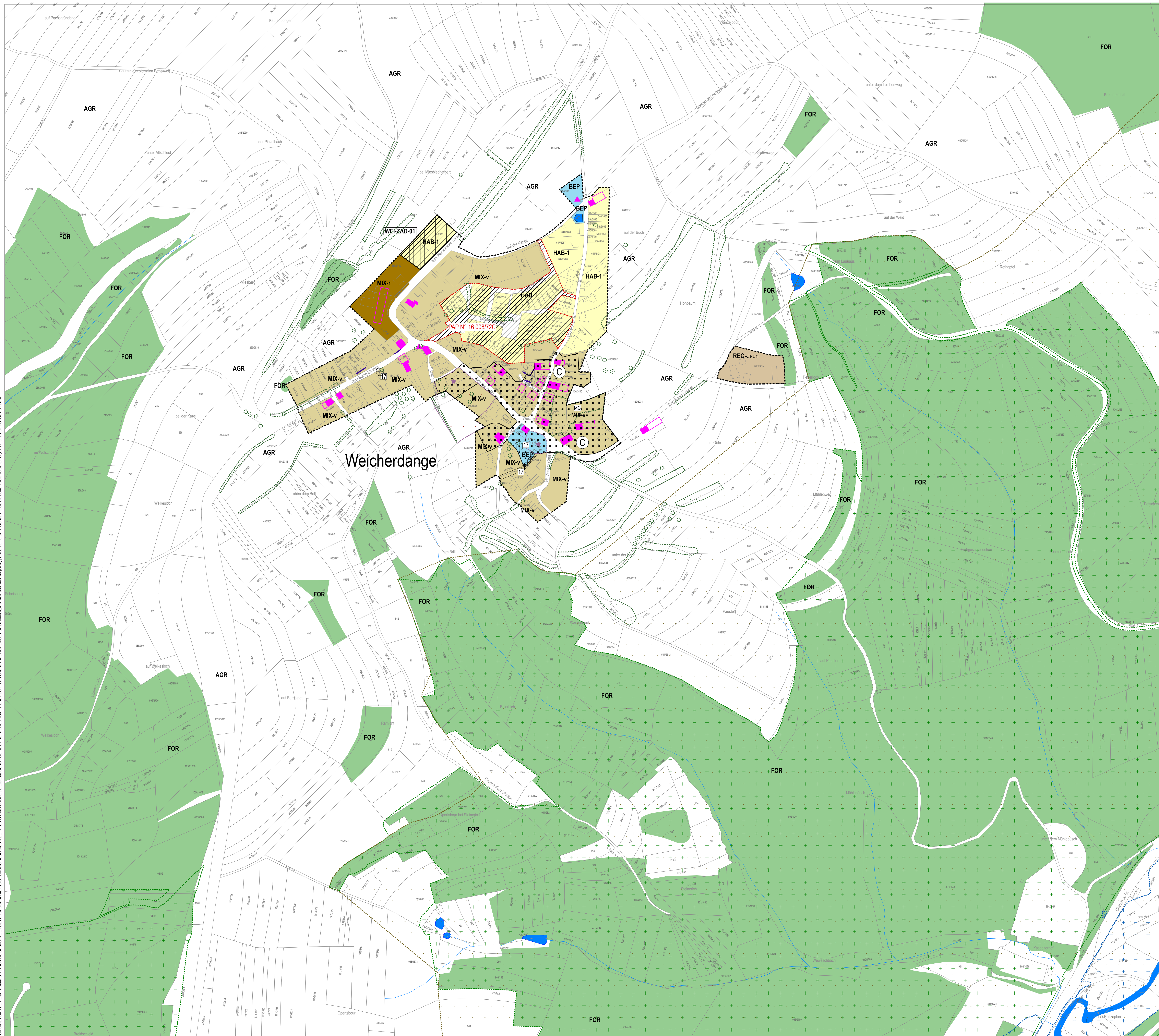
LOCALITE D'URSPELT

VERSION COORDONNEE

DESS.	CONTR.	RES.P.	NM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDEXE
	PH / ESA			30.11.2020	2043	M - 0 2 - 1 7	d

FORMAT 117,0 / 70,3 CM

© GÉNÉRAL FOND DE PLAN, ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE - TOUS DROITS RÉSERVÉS A L'ÉCHÉLON DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMÉRISÉ N° 2180202_014252505-000-04 (2018) BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG (B.L.T.C.) (2011) ORTHOPHOTOS (2014) (2018)



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
Zones d'habitation	zone de sport et de loisir - Camping
HAB-1 zone d'habitation 1	zone de sport et de loisir - Golf
HAB-2 zone d'habitation 2	zone de sport et de loisir - Jeunesse
Zones mixtes	zone de sport et de loisir - Jeux
MIX-u zone mixte urbaine	zone de sport et de loisir - Sport
MIX-v zone mixte villageoise	zone de sport et de loisir - Vacances
MIX-r zone mixte rurale	zone de sport et de loisirs - Robbesscheier
REP Zone de bâtiments et équipements publics	Zone de jardins familiaux
Zones d'activités	Zone verte
COA-1 zone d'activités économiques communale type 1	AGR zone agricole
COA-2 zone d'activités économiques communale type 2	FOR zone forestière
COA-3 zone d'activités économiques régionale	PMIC zone de parc public
COM Zone commerciale	VER zone de verdure
SP-A zone spéciale-ASSA	SYNP zone spéciale-SYNP
SP-R zone spéciale-SYNP	DEL Délimitation de la zone verte
RAE Zone de gares ferroviaires et routières	

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone d'aménagement différé

Zone d'urbanisation prioritaire

Zones de servitude "urbanisation"

- zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
- zone de servitude "urbanisation" - Tampon
- zone de servitude "urbanisation" - non acidifiant
- zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
- zone de servitude "urbanisation" - Art. 17

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

couloir pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- construction à conserver
- petit patrimoine à conserver
- alignement d'une construction existante à préserver
- gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
- station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

PA Plan d'aménagement particulier dument approuvé

PP Plan d'aménagement particulier dument approuvé

SP Secteur protégé de type "environnement construit"

SP-A Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"

SP-R Mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier	Zonage		
	COS	OUS	DL (m)
WEI-ZAD-01			
HAB-1	0,2	0,4	15
COS	0,3	DL	-
CSS	0,7	DL	-
WEI PMP 16008/72C			
HAB-1	0,3	0,7	13
COS	0,7	DL	-
CSS	0,7	DL	-

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 028+008+086 DU 2018)

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- TOPONYME
- N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

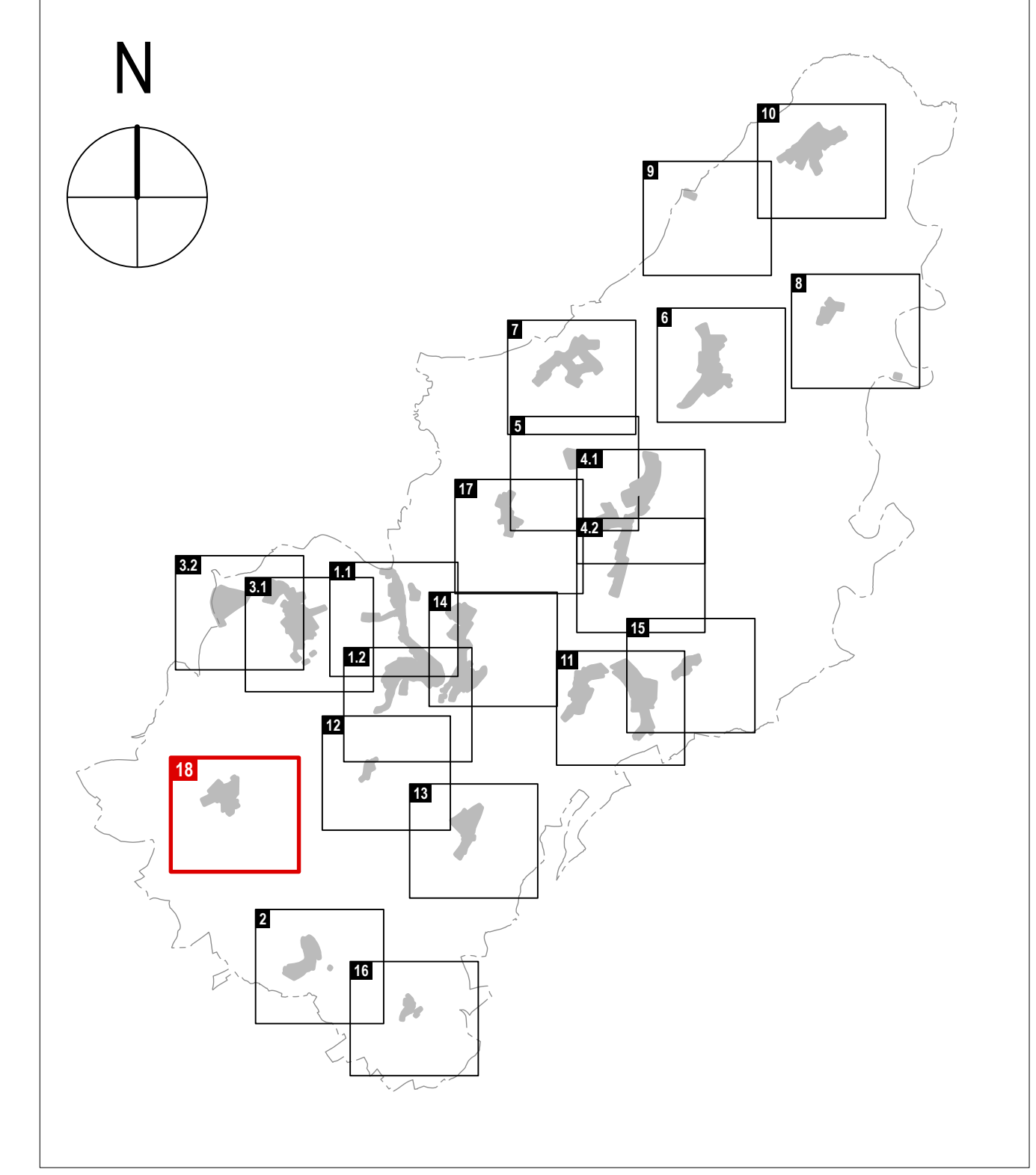
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- RUSSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRIS QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCES ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXÉE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE À LA RÉALITÉ FONCIÈRE.

LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÊTRE REPRIS À PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNÉS EST À CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MAITRES D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

MAITRES D'OUVRAGE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner

SCHLOSS CLERF 5701 CLERVAUX LUXEMBOURG
 TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPE 27 800 - 800

198, 60 GRANDE-OUICHESSE CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
 TELEPHONE 303 868 1 TELECOPE 303 868 59
 FLANDRISCH STRASSE 4 9304 COLOGNE ALLEMAGNE
 TELEPHONE 0221625 888-0 TELECOPE 0221625 888-0

Zimplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
 63, PARC D'ACTIVITES CAPELLEN BOBB CAPELLEN LUXEMBOURG
 TELEPHONE 26 40 38 50

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

#	DATE	INDICE	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
a	18.11.21	EA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
b	21.04.21	EA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
c	19.08.19	LG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA REF. SEC010219 PMP-SE. IMPLÉMENTÉ DU 28.03.19 ET DU MIS-CD. REF. 86.449 DU 14.02.19.

PHASE
 PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

ECHELLE
 1 : 2 500

OBJET
 MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19 LOCALITE DE WEICHERDANGE

VERSION COORDONNEE

DESS.	CONTR.	RESP.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
			PH / ESA	30.11.2020	2043	M - 02 - 18	d

FORMAT 117,0 / 70,3 CM